La lettre
de l'UD CGT de l'Ardèche Publication bi-hebdomadaire SUPLEMENT 1ER MAI N° 6 – MAI 2025

https://udcgt07.wordpress.com/ Vous trouverez les documents mentionnés en annexe.

Numéro de mars d'Unir & Agir de mars est aussi disponible au format numérique ! https://udcgt07.wordpress.com/publications-2025/

Local :

- Tract 1er mai UD CGT 07
- Affiche 1er mai Privas
- Tract intersyndicale Aubenas, Affiche UL Aubenas, Affiche intersyndicale Aubenas
- Tract UL Tournon

National :

Préparation du 1er mai
Nous recensons à ce jour 212 manifestations et rassemblements programmés pour le 1er mai.
Les initiatives connues figurent sur la carte accessible par ce lien, qui sera prochainement rendu public.
Le travail de mise à jour de la carte se poursuit.
Les organisations qui ne l'ont pas déjà fait sont invitées à adresser les informations complémentaires à coord-luttes.actions@cgt.fr

1er Mai :
Utilisez et partagez le matériel pour réussir le 1Er mai : ICI
Pour rappel votre organisation peut commander des 4 pages retraites

Campagne retraite 2025

- Conférence retraites 2025 : le décryptage complet https://www.cgt.fr/retraites2025
- Tract « gagnons l'abrogation » https://www.cgt.fr/tractretraites2025
- Tract « Emploi, salaire, retraite : gagnons l'égalité » https://www.cgt.fr/actualites/france/interprofessionnel/retraites/tract8mars
- Support de présentation des enjeux de la mobilisation 2025
- Lien vers la présentation en PPT ici.
- Lien vers la présentation en PDF ici.
- Le script du webinaire version courte.
- Tract « gagnons l'abrogation » https://www.cgt.fr/tractretraites2025

Le matériel de campagne a été reçu l'UD il contient :

- Un Contact spécial retraite 4p
- Des affiches A3
- Des affiches A1

Nous contacter pour en récupérer.

Mobilisations 1er mai :

RDV : Privas - Manifestation - 10h30 - Préfecture
village associatif, concerts toute la journée sur la place de la Mairie
Aubenas - Manifestation - 10h - Agora
village associatif et concerts toute la journée sur la place du Château
Annonay - Manifestation - 10h - Pl. de la Libération
Le Cheylard - Manifestation - 10h - Pl. de l'hotel de ville
Tournon - Manifestation - 10h30 - Pl. Carnot (kiosque)

Union Départementale des Syndicats CGT de l'Ardèche



25 av. de la Gare - 07000 PRIVAS cedex
Tel. 04 75 66 76 66 - mail : ud07@cgtardeche.org
https://udcgt07.wordpress.com/



1er mai 2025

Pour la paix juste et durable pour nos retraites et nos salaires

MANIFESTER POUR LA DEMOCRATIE ET LA JUSTICE SOCIALE

Le 1er mai, journée internationale de lutte des travailleurs et des travailleuses, a cette année un sens particulier. Alors que les guerres se propagent pour les profits de quelques-uns, les syndicats appellent partout sur la planète les salarié·es à manifester pour défendre la paix juste et durable, c'est-à-dire non pas aux conditions des agresseurs mais dans le **respect du droit international.** Après les drames de centaines de milliers de morts, notamment en Ukraine et en Palestine, le **droit des peuples** doit être urgemment appliqué. Il en va de notre humanité.

AGIR FACE A L'INTERNATIONALE RÉACTIONNAIRE

Trump et ses alliés milliardaires attaquent le droit à l'avortement, à l'éducation ou encore l'aide au développement. Défendons une société démocratique et de justice sociale. Racisme, antisémitisme, discriminations : **partout le poison de la division progresse, instrumentalisé, voire organisé par l'extrême droite et les médias des milliardaires**.
À l'inverse, les salarié·es avec leur syndicat, défendent la coopération et la solidarité concrète entre les travailleur·euses du monde entier. Plutôt que le moins-disant social et la concurrence entre les salarié·es organisée par les détenteurs des multinationales pour leurs seuls intérêts, le meilleur « protectionnisme » est l'amélioration des droits sociaux et environnementaux, ici et là-bas.

AUGMENTER NOS SALAIRES

Dans de nombreuses entreprises, avec la CGT, les salarié·es revendiquent, se mobilisent et obtiennent des augmentations de salaire. Plutôt que des primes occasionnelles non-cotisées, **négocier des augmentations de salaire brut,** c'est + de cotisations sociales et donc de meilleures pensions de retraites, et c'est aussi + de salaire net pour vivre de son travail.

GAGNER L'ABROGATION DE LA RETRAITE A 64 ANS

Près de 70% de la population défend, comme la CGT, l'abrogation de la contre-réforme des retraites passée en force par 49-3 en 2023. Le gouvernement est fragile : le précédent a d'ailleurs été renversé par une motion de censure. En se mobilisant on peut les faire reculer sur cette réforme injuste (1 salarié sur 2 n'est déjà plus en emploi après 60 ans) et injustifiée (les caisses de retraites sont, contrairement au budget de l'État, très peu déficitaires). Face à leur volonté de **privatiser nos retraites en les jouant en bourse par la capitalisation,** défendons notre système par répartition solide et solidaire !

RETRAITES : DE L'ARGENT, ILY EN A !

La CGT propose des solutions pour financer les 15 milliards € nécessaires pour gagner le retour aux 62 ans, étape vers les 60 ans : égalité salariale femmes-hommes, faire contribuer les dividendes des actionnaires, lutte contre la fraude patronale aux cotisations sociales, soumettre à cotisation les primes d'intéressement et de participation, hausse de 1% des cotisations dites patronales...

Plus d'infos
> cgt.fr/retraites2025

S'ORGANISER POUR GAGNER DES DROITS AVEC UN SYNDICAT

En cette période de basculement du monde, les salarié·es mesurent la fragilité de leurs droits au travail, à la retraite et dans la vie, et comment ils ont été difficilement conquis. Parce qu'il n'y a pas de droits sans syndicat et pas de syndicat sans syndiqué·es, c'est le moment de s'organiser : pour connaître ses droits et les défendre, pour gagner des augmentations de salaires et améliorer ses conditions de travail : on s'organise avec la CGT !

Plus d'infos **>** cgt.fr/rejoindre

RDV : Privas - Manifestation – 10h30 – Préfecture
village associatif, concerts toute la journée sur la place de la Mairie
Aubenas - Manifestation – 10h – Agora
village associatif et concerts toute la journée sur la place du Château
Annonay - Manifestation – 10h – Pl. de la Libération
Le Cheylard - Manifestation – 10h – Pl. de l'hotel de ville
Tournon - Manifestation – 10h30 – Pl. Carnot (kiosque)






25 av. de la Gare - 07000 PRIVAS cedex
Tel. 04 75 66 76 66 - mail :
ud07@cgtardeche.org
https://udcgt07.wordpress.com/

1er MAI

PAIX, LIBERTÉ, SOLIDARITÉ

Privas

Manifestation - 10h30 - Préfecture

Village associatif, concerts toute la journée sur la place de la Mairie

Aubenas

Manifestation - 10h - Agora

Village associatif et concerts toute la journée sur la place du Château

Annonay

Manifestation - 10h - Pl. de la Libération

Le Cheylard

Manifestation - 10h - Pl. de l'hotel de ville

Tournon

Manifestation - 10h30 - Pl. Carnot (kiosque)

130 ANS la cgt 1895-2025

Union Départementale des Syndicats CGT de l'Ardèche



25 av. de la Gare - 07000 PRIVAS cedex
Tel. 04 75 66 76 66 - mail : ud07@cgtardeche.org
https://udcgt07.wordpress.com/



LA LUTTE CONTINUE

ENSEMBLE CONTRE L'EXTRÊME DROITE, POUR LA PAIX, LES LIBERTÉS ET LA JUSTICE SOCIALE !



POUR UN AUTRE FUTUR

10H 30 - MANIFESTATION - Préfecture

avec la participation de la chorale La Castagne

12H - 01H - Festival du 1er mai - Place de la Mairie - Gratuit

Ateliers, projections, jeux en bois, village associatif, repas (merguez/frites, couscous), Concert L'1nconsolable (hip-hop), DJ Fraktal

co-organisé avec LHAPSA 07

Union Départementale des Syndicats CGT de l'Ardèche



25 av. de la Gare - 07000 PRIVAS cedex
Tel. 04 75 66 76 66 - mail : ud07@cgtardeche.org
https://udcgt07.wordpress.com/



1er mai 2025

Pour la paix juste et durable pour nos retraites et nos salaires

MANIFESTER POUR LA DEMOCRATIE ET LA JUSTICE SOCIALE

Le 1er mai, journée internationale de lutte des travailleurs et des travailleuses, a cette année un sens particulier. Alors que les guerres se propagent pour les profits de quelques-uns, les syndicats appellent partout sur la planète les salarié·es à manifester pour défendre la paix juste et durable, c'est-à-dire non pas aux conditions des agresseurs mais dans le **respect du droit international.** Après les drames de centaines de milliers de morts, notamment en Ukraine et en Palestine, le **droit des peuples** doit être urgemment appliqué. Il en va de notre humanité.

AGIR FACE A L'INTERNATIONALE RÉACTIONNAIRE

Trump et ses alliés milliardaires attaquent le droit à l'avortement, à l'éducation ou encore l'aide au développement. Défendons une société démocratique et de justice sociale. Racisme, antisémitisme, discriminations : **partout le poison de la division progresse, instrumentalisé, voire organisé par l'extrême droite et les médias des milliardaires**.

À l'inverse, les salarié·es avec leur syndicat, défendent la coopération et la solidarité concrète entre les travailleur·euses du monde entier. Plutôt que le moins-disant social et la concurrence entre les salarié·es organisée par les détenteurs des multinationales pour leurs seuls intérêts, le meilleur « protectionnisme » est l'amélioration des droits sociaux et environnementaux, ici et là-bas.

AUGMENTER NOS SALAIRES

Dans de nombreuses entreprises, avec la CGT, les salarié·es revendiquent, se mobilisent et obtiennent des augmentations de salaire. Plutôt que des primes occasionnelles non-cotisées, **négocier des augmentations de salaire brut,** c'est + de cotisations sociales et donc de meilleures pensions de retraites, et c'est aussi + de salaire net pour vivre de son travail.

GAGNER L'ABROGATION DE LA RETRAITE A 64 ANS

Près de 70% de la population défend, comme la CGT, l'abrogation de la contre-réforme des retraites passée en force par 49-3 en 2023. Le gouvernement est fragile : le précédent a d'ailleurs été renversé par une motion de censure. En se mobilisant on peut les faire reculer sur cette réforme injuste (1 salarié sur 2 n'est déjà plus en emploi après 60 ans) et injustifiée (les caisses de retraites sont, contrairement au budget de l'État, très peu déficitaires). Face à leur volonté de **privatiser nos retraites en les jouant en bourse par la capitalisation,** défendons notre système par répartition solide et solidaire !

RETRAITES : DE L'ARGENT, ILY EN A !

La CGT propose des solutions pour financer les 15 milliards € nécessaires pour gagner le retour aux 62 ans, étape vers les 60 ans : égalité salariale femmes-hommes, faire contribuer les dividendes des actionnaires, lutte contre la fraude patronale aux cotisations sociales, soumettre à cotisation les primes d'intéressement et de participation, hausse de 1% des cotisations dites patronales...

Plus d'infos
> cgt.fr/retraites2025

S'ORGANISER POUR GAGNER DES DROITS AVEC UN SYNDICAT

En cette période de basculement du monde, les salarié·es mesurent la fragilité de leurs droits au travail, à la retraite et dans la vie, et comment ils ont été difficilement conquis. Parce qu'il n'y a pas de droits sans syndicat et pas de syndicat sans syndiqué·es, c'est le moment de s'organiser : pour connaître ses droits et les défendre, pour gagner des augmentations de salaires et améliorer ses conditions de travail : on s'organise avec la CGT !

Plus d'infos **>** cgt.fr/rejoindre

RDV :

Tournon – Manifestation

10h30 – Pl. Carnot (kiosque)




Union Départementale des Syndicats CGT de l'Ardèche



25 av. de la Gare - 07000 PRIVAS cedex
Tel. 04 75 66 76 66 - mail : ud07@cgtardeche.org
https://udcgt07.wordpress.com/










Un 1er mai de lutte pour la paix, la liberté et les revendications !

En ce 1er mai, journée internationale de lutte de la classe ouvrière, nous rappelons notre engagement syndical pour la paix et la liberté, contre le racisme et la xénophobie. Les dérives autoritaires, la guerre dans le monde et en Europe, la haine des uns contre les autres s'exacerbent. Les peuples n'ont comme seuls ennemis que ceux qui cherchent à les opposer pour leurs profits. Nous rappelons notre solidarité au peuple ukrainien victime de l'agression du régime de Poutine, tout comme au peuple russe qui refuse la guerre, et à tous les peuples victimes de guerre.

Nous exigeons l'arrêt des opérations guerrières et l'arrêt des livraisons d'armes d'où qu'elles viennent, le respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Ce sont toujours les travailleuses, les travailleurs et leurs familles les principales victimes de guerre.

Au regard de l'urgence de la situation au Proche-Orient, les organisations syndicales d'Aubenas réclament un cessez-le-feu immédiat et permanent dans la bande de Gaza, l'arrêt de la colonisation et des violences en Cisjordanie, la libération de tous les otages et des des prisonniers politiques !

Nous refusons de payer pour la guerre et le réarmement et nous exigeons l'abrogation de la réforme des retraites et la satisfaction de nos revendications !

Après avoir multiplié les dépenses pour le budget militaires, le gouvernement nous fait subir une crise d'austérité. Il démarre un train de **mesures régressives contre les salarié.es, les retraité.es, les chômeur.ses, les services publics, les libertés et les droits syndicaux.**
Alors que nous célébrons les 80 ans de la Sécurité Sociale, celle-ci n'a jamais été autant en danger !

Pouvoir d'achat

- **Augmenter massivement les salaires et traitements**, le SMIC, les retraites, les pensions, les allocations et minima sociaux.
- **Rattraper le pouvoir d'achat perdu et indexer les salaires sur le coût réel de la vie comme pour le SMIC (échelle mobile des salaires.**

Droits collectifs

- **Retour au respect** de la hiérarchie des normes et de la libre négociation.
- **Non à la nouvelle loi de « simplification »** contre les conventions collectives, les droits des salarié.es et des représentant.es du personnel.
- Non au salaire au mérite dans la fonction publique : défense du statut.
- Abrogation de la réforme de l'assurance chômage, aucune baisse des droits des chômeur.ses.
- **Défense du droit de grève.**

Droits collectifs

- **Arrêt des suppressions** de classes et de postes dans les écoles, les collèges, les lycées, d'heures de cours...non aux groupes de niveau et au tri scolaire.
- **Stop aux fermetures** de lits à l'hôpital, réouverture des services et lits fermés et embauches massives.
- **Création de tous les postes statutaires nécessaires** pour améliorer les conditions de travail.
- **Fin du tout numérique :** des vrais agents partout (à l'hôpital, aux impôts, dans les communes…) c'est mieux pour renseigner les usagers.
- **Des services indépendants**, en capacité de faire respecter les règles sanitaires, sociales, environnementales… pour le bien être des salarié.es, des usager.es et des consomateur.rices.
- "Mettre en place des **caisses de solidarité** qui **garantissent une alimentation de qualité** pour toutes et tous en rémunérant les paysannes et les paysans.

RDV Jeudi 1er mai :
Manifestation 10h Agora - 12h Place du château

(village de lutte, buvette, restauration, concerts…).

IPNS Ne pas jeter sur la voie publique

Union Départementale des Syndicats CGT de l'Ardèche

25 av. de la Gare - 07000 PRIVAS cedex
Tel. 04 75 66 76 66 - mail :
ud07@cgtardeche.org
https://udcgt07.wordpress.com/

1 MAI

MAYO

MAIO

MAGGIO

MAYIS

MAJ

مَاي

la cgt

JOURNEE INTERNATIONALE

DE LUTTE DES TRAVAILLEURS ET DES TRAVAILLEUSES

AUBENAS

10H – MANIFESTATION – AGORA

12H – Repas, Concerts – Place du château

Union Départementale des
Syndicats CGT de l'Ardèche



25 av. de la Gare - 07000 PRIVAS cedex
Tel. 04 75 66 76 66 - mail :
ud07@cgtardeche.org
https://udcgt07.wordpress.com/

10h
AGORA
AUBENAS

POUR UN

1ER MAI ANTICAPITALISTE INTERNATIONALISTE ANTIFASCISTE

10h – Agora : Manifestation

12h – Place du Château :

Buvette, Restauration sur place ou tirée du sac,
Concerts – Village de luttes














25 av. de la Gare - 07000 PRIVAS cedex
Tel. 04 75 66 76 66 - mail :
ud07@cgtardeche.org
https://udcgt07.wordpress.com/

La cgt Ardèche

La lettre

de l'UD CGT de l'Ardèche — Publication bi-hebdomadaire — N° 6 – MAI 2025

https://udcgt07.wordpress.com/ — Vous trouverez les documents mentionnés en annexe.



Numéro de mars d'Unir & Agir de mars est aussi disponible au format numérique !
https://udcgt07.wordpress.com/publications-2025/

Local :

- Tract unitaire mobilisation de soutien au peuple Palestinien.
- Uniformes au collège privé du Cheylard, communiqué de presse

REVUE DE PRESSE/

- **Dauphiné libéré : « Tu partiras quand le boulot sera terminé » : une salariée menacée de licenciement, la CGT se mobilise**
- Hebdo de l'ardèche : **Non-augmentation du RSA : la CGT répond à Olivier Amrane**
- **Le réveil : La CGT d'Annonay reçue en mairie le 22 avril**
- **Dauphiné Libéré : Raphaël Foïs continue de mener la lutte des travailleurs avec la CGT**

Dates à retenir :

- **L'UD CGT 07 organisera pour les 130 ans de la CGT une fête populaire le 20 septembre à Alba-la-Romaine**

Mobilisations :

Mobilisations de soutien au peuple Palestinien en Ardèche:

Tous les vendredis :
- **Privas** – 17H 30 – Esplanade Amedé Imbert

Tous les samedis :
- **Aubenas** – 11h – Agora





25 av. de la Gare - 07000 PRIVAS cedex
Tel. 04 75 66 76 66 - mail :
ud07@cgtardeche.org
https://udcgt07.wordpress.com/

National :

Tracts et Communiqués de presse :

- CP de la CGT - Mortalité Infantile
- 1er mai Intersyndicale nationale et jeunesse 2025
- UCR Tract 1er mai 2025
- 1er mai - 5 juin. Pour nos retraites, on ne lâche rien !!!
- Communiqué intersyndical : **Pour la Fonction publique, pour les agents et les agent·es : mobilisation mardi 13 mai !**
- Mémo Sécu n°35 Redressement URSSAF
- Note aux Orgas : Donnée ATMP

International :

Tracts et Communiqués de presse :

- Déclaration intersyndicale Belarus
- Communiqué de presse CGT MAYOTTE
- NOTE CONFEDERALE CGT MAYOTTE

Rappel des formations syndicales à venir :

- **Porteur de parole** - le 17 er 18 avril à Le Teil
- **Conseiller du salarié présentation du mandat** - le 29 avril à Privas
- **SSCT** – du 31 mars au 4 avril à Privas
- **Agir contre les VSS** - du 21 au 23 mai à Privas
- **Participer à la vie de la CGT (mod2)** - du 21 au 23 mai à Privas
- **Combattre l'Extrême-droite** du 2 au 3 juin à Privas



UNE NOUVELLE VOIX RÉDUITE AU SILENCE À GAZA
Près de 200 journalistes ont été tué·es par Israël depuis octobre 2023

"Fatma Hassona, Les yeux de Gaza" par Sepideh Farsi, cinéaste.
Communiqué de l'ACID (Association du Cinéma Indépendant pour sa Diffusion), 17/04/2025

Nous, cinéastes et membres de l'équipe de l'ACID, avons rencontré **Fatma Hassona** en découvrant le film de **Sepideh Farsi** "Put your soul on your hand and walk", lors de la programmation cannoise. Son sourire était aussi magique que sa ténacité : témoigner, photographier Gaza, distribuer des vivres malgré les bombes, le deuil et la faim. Son récit nous est parvenu, nous nous sommes réjouis à chacune de ses apparitions de la savoir vivante, nous avons craint pour elle. Hier, nous avons appris avec effroi qu'un missile israélien a ciblé son immeuble, et a tué Fatma et les membres de sa famille.

Nous avions visionné et programmé un film où la force de vie de cette jeune femme tenait de l'ordre du miracle. Ce n'est plus le même film que nous allons porter, soutenir et présenter dans toutes les salles, en commençant par Cannes. Nous tous et toutes, cinéastes et spectateur·ices, devons être dignes de sa lumière.

Nous partageons ici des extraits des mots de **Sepideh Farsi** à propos de Fatma, parus dans Libération :

« Peut-être que j'annonce ma mort maintenant
Avant que la personne en face de moi ne charge
Son fusil de tireur d'élite
Et termine son travail.
Pour que je finisse.
Silence. »

« Ce sont les mots de Fatma Hassona (Fatem pour les intimes), dans un long poème qui s'intitule "L'homme qui portait ses yeux". Un poème qui sent le souffre, sent déjà la mort, mais qui est plein de vie aussi, comme l'était Fatem, jusqu'à ce matin, avant qu'une bombe israélienne ne la fauche, elle et toute sa famille, réduisant la maison familiale en poussière.

Elle venait juste d'avoir 25 ans. Je l'avais connue par le biais d'un ami palestinien, au Caire, alors que je cherchais désespérément le moyen de me rendre à Gaza, me heurtant à des routes bloquées, pour chercher réponse à une question à la fois simple et complexe. Comment survit-on à Gaza, sous siège depuis tant d'années ? Quel est le quotidien des palestiniens sous la guerre ? Que veut effacer Israel dans ces quelques kilomètres carrés, à coup de bombes et de mortiers ? Moi, qui venais de finir un film, La Sirène, sur une autre guerre, celle entre l'Irak et l'Iran. […]

Alors, Fatem devint mes yeux à Gaza, et moi, une fenêtre ouverte sur le monde. J'ai filmé, saisissant les instants que nous offraient nos appels vidéos, ce que Fatem m'offrait, pleine de fougue, d'énergie. J'ai filmé ses rires et ses larmes, son espoir et sa dépression. J'ai suivi mon instinct. Sans savoir à l'avance où nous mèneraient ces images. C'est la beauté du cinéma. La beauté de la vie. [...]

Hier, en apprenant la nouvelle, j'ai d'abord refusé d'y croire, pensant à une erreur, comme il y a quelques mois, lorsqu'une famille homonyme avait péri dans une attaque israélienne. Incrédule, je l'ai appelée, puis envoyé un message, un autre, et encore un autre. [...]

Toutes ces existences lumineuses ont été anéanties par un doigt qui a appuyé sur un bouton, et a lâché une bombe, pour effacer une maison de plus. Il n'y a plus de doute à avoir, ce qui court aujourd'hui à Gaza n'est plus, et depuis longtemps, une réponse aux crimes commis par le Hamas le 7 octobre, c'est un génocide. J'accuse ceux qui le commettent ainsi que leurs complices et je demande justice pour Fatem et tous les palestiniens innocents qui ont péri. »

https://www.lacid.org/

➤ **GAZA : APPEL AUX DONS sur le site de l'AFPS : https://www.france-palestine.org/**

RASSEMBLEMENT Agora - AUBENAS
TOUS LES SAMEDIS MATIN à 11h

RASSEMBLEMENT POUR UN CESSEZ LE FEU IMMÉDIAT ET DÉFINITIF À GAZA À L'APPEL DE : AFPS 07/26, Collectif féministe du 8 mars d'Aubenas, Libre Pensée 07/26, Mouvement de La Paix Aubenas, MRAP 07, UD CGT 07, UL CFDT Aubenas, CNT Interpro 07, Confédération paysanne 07, FNEC FP FO 07, FSU 07, LDC Lutte de Classes Éducation, Union syndicale solidaires 07/26, ENSEMBLE ! 07, LFI Sud 07, NPA 07/26, PCF 07, Parti de Gauche 07, Parti des Travailleurs 07/26, Partit occitan 07, POI 07, PS 07

Ne pas jeter sur la voie publique   Collectif Solidarité Palestine de l'Ardèche méridionale   colsolpal07sud@gmail.com   I.P.N.S.

Union Départementale des Syndicats CGT de l'Ardèche



25 av. de la Gare - 07000 PRIVAS cedex
Tel. 04 75 66 76 66 - mail :
ud07@cgtardeche.org
https://udcgt07.wordpress.com/















<u>Communiqué de presse :</u>

On le savait, Olivier Amrane l'avait annoncé dès 2023 : l'Ardèche est candidate à l'expérimentation de l'uniforme au collège. Après avoir essuyé de nombreux refus des collèges ardéchois l'an dernier, le Département a enfin réussi à trouver des volontaires au collège privé Saint-Louis du Cheylard.

On apprend ainsi à la lecture du magazine d'information du Conseil départemental que ce dernier a déboursé 200 euros par personne pour l'équipement complet des élèves et de l'équipe pédagogique du collège, soit plusieurs dizaines de milliers d'euros pour l'année.

Outre la rupture d'égalité entre les collèges que constitue cette dotation*, le choix idéologique de l'uniforme en lieu et place d'une politique éducative ambitieuse pour la jeunesse est d'autant plus inacceptable que le Département se targue des difficultés budgétaires pour réduire sa dotation dans de nombreux domaines.

Paré de toutes les vertus, l'uniforme est censé gommer « les différences sociales », permettre « de mieux se concentrer sur l'enseignement » ou de « lutter contre le harcèlement ». Nos élus sont-ils naïfs à ce point de penser qu'une tenue obligatoire, dont l'idée est empruntée au programme de l'extrême-droite, permettrait de faire disparaître, comme par magie, les difficultés de la société qui se concentrent à l'école aujourd'hui ? Habiller les élèves de façon identique, tout comme les faire apprendre de façon uniformisée, relève surtout du renoncement à prendre des mesures sérieuses pour répondre aux urgences de l'École. Face aux problématiques réelles d'inégalités, l'École a besoin de moyens et de personnels pour aider à dépasser les difficultés scolaires. Les personnels attendent prioritairement du département des financements pour des sorties scolaires ambitieuses et l'entretien et la réfection des bâtiments.

C'est de moyens dont l'école à besoin – et tout particulièrement l'école publique, gratuite et laïque qui accueille tou·te·s les élèves, sans distinction – pas d'uniformes !

* Le titre de l'article du magazine départemental « L'uniforme au collège du Cheylard » fait carrément disparaître du paysage le collège public de cette ville ! Lapsus révélateur du positionnement de nos élu·e·s ?

Privas, le 22 avril 2025

Union Départementale des
Syndicats CGT de l'Ardèche



25 av. de la Gare - 07000 PRIVAS cedex
Tel. 04 75 66 76 66 - mail :
ud07@cgtardeche.org
https://udcgt07.wordpress.com/

Le Dauphiné Libéré
Mercredi 23 avril 2025

Saint-Félicien

Fromagerie de la Drôme : manifestation pour une salariée menacée de licenciement

« Tu partiras quand le boulot sera terminé. » Salariée depuis deux ans à la fromagerie de la Drôme située au col de Fontaye, à Saint-Félicien (Ardèche), Stéphanie Simonot, qui vient d'Étables, a simplement fait remarquer que son contrat de travail ne mentionnait pas une « telle élasticité ». Le rappel au droit du travail constituerait-il une « faute grave pouvant aller jusqu'au licenciement » ?

L'union CGT mobilisée

C'est la question que pose Stéphanie à la direction de cette petite unité de fabrication et de commercialisation de fromage de chèvre frais, qui compte une douzaine de salariés. Tous avaient fait le choix de débrayer, mardi 22 avril après-midi, en solidarité avec leur collègue. Tous soulignaient la dégradation des rapports entre salariés et direction. « J'ai eu une mise à pied de deux jours après une altercation avec les responsables », explique l'un des salariés. « Ça fait le deuxième chef d'équipe qui part. Le dernier était trop gentil avec les salariés », explique un autre. Créé en 2004, l'établissement semble en plein développement. « Ils prennent de plus en plus de marchés, il faut produire, mais le recrutement ne suit pas », précise un troisième salarié. L'Union locale de la CGT d'Annonay, avec à sa tête Raphael Foïs, secrétaire général de l'union locale, avait fait le déplacement jusqu'à la fromagerie pour rappeler à la direction qu'il « existait des lois et que l'union locale restera attentive à l'évolution de la situation ».

Pour la fromagerie, cette mobilisation était une « première ». Convoquée à 14 heures par la direction, en présence de Sébastien Danger, directeur régional, Stéphanie Simonot déclarait : « Ils se donnent 48 heures, et peut-être plus, pour prendre une décision. » Les salariés devraient être à leur tour convoqués par la direction, qui ne tenait pas pour l'instant à communiquer sur le sujet.

François Caussèque

DRO05 - VI

Annonay

Raphaël Foïs continue de mener la lutte des travailleurs avec la CGT

L'union locale CGT a tenu son congrès vendredi 11 avril. L'occasion de dresser le bilan de l'action du syndicat ces trois dernières années mais aussi de se projeter dans de nouvelles luttes en ce printemps social qui se profile.



Raphaël Foïs est réélu secrétaire général de l'union locale CGT d'Annonay et sa région. Il a pris la suite de Pierre-Jean Serrières (à gauche) en 2022. Photo Le DL/E.G.

Tous les trois ans, les frères et sœurs de lutte de la CGT du pays d'Annonay se retrouvent pour un temps convivial mais aussi officiel à savoir le congrès de l'union locale. Vendredi soir, au sortir de cette rencontre, Raphaël Foïs aux manettes depuis 2022, a une annonce à faire : « Après avoir terminé mon premier mandat, les camarades m'ont renouvelé leur confiance pour trois ans. » Le secrétaire général de l'union locale pourra continuer à organiser la lutte syndicale, notamment dans les entreprises et les collectivités du bassin d'Annonay.

Les embauches à Iveco bus, c'est bien mais…

Dans la trentaine de pages du rapport d'activité, ces trois dernières années ont été marquées par deux principaux événements. Il y a « la réforme des retraites sur laquelle la CGT n'a pas lâché l'affaire », insiste Raphaël Foïs. Sans oublier le dossier Tetra Médical et l'exposition à l'oxyde d'éthylène de ses ex-salariés et sous-traitants aujourd'hui dans les mains de la justice du côté de Marseille.

Ce qui occupe principalement aujourd'hui les hommes et femmes en rouge de l'union locale est la situation économique et surtout sociale à Iveco bus, premier employeur d'Annonay et même d'Ardèche. L'employeur aux bientôt 2 000 salariés (nombre en constante augmentation depuis un an et la production massive de bus électriques) est pointé du doigt par la CGT.

« Oui, une entreprise comme Iveco, on en est conscient, fait tourner la boutique économiquement parlant sur le territoire, concède Raphaël Foïs, en revanche, on ne tolère pas et on ne tolérera jamais que la santé, la sécurité et les conditions de travail des salariés soient mis de côté sous prétexte qu'on crée de l'emploi. » Selon Pierre-Jean Serrières, prédécesseur de Raphaël Foïs, « à Iveco, et dans les autres entreprises du coin, les directions cultivent la précarité, avec un volant d'intérimaires et de travailleurs précaires ».

Les représentants de la CGT appellent à une mobilisation aussi du côté des pouvoirs publics. Comme le souligne Raphaël Foïs, « les représentants de la politique locale doivent assumer leur rôle en intervenant auprès des entreprises ». Le prochain rendez-vous public du syndicat est la manifestation du 1er-Mai. Les participants au cortège rappelleront qu'ils sont « pour le retour de la retraite à 60 ans » et « contre l'économie de guerre de Macron ».

Etienne Gentil



Communiqué de presse

Mortalité infantile en France : l'indicateur accablant d'une politique de santé alarmante

Alors qu'il y quelques années, la France était reconnue pour avoir un système de santé parmi les plus exemplaires, les chiffres récemment publiés par l'INSEE et santé publique France sur la mortalité infantile sont très inquiétants.

4,1 décès pour 1000 naissances vivantes en 2024, un des pires taux de mortalité d'Europe de l'Ouest. Cela représente 2700 décès d 'enfants de moins d'un an pour l'année 2024. La France passe à la 23ème place sur les 27 pays européens selon l'Institut national d'études démographiques (Ined).

Au-delà des chiffres, avec des disparités fortes en fonction des départements, ce sont des familles brisées par le deuil, des enfants qui n'atteignent pas leur première année de vie.

Ces drames illustrent pour partie le manque croissant de moyens en matière de prévention, d'accompagnement et de suivi des femmes, de leurs grossesses et de leurs périodes post partum. Il en va de même pour les nouveaux nés dont une vigilance accrue et spécifique pour répondre à leurs besoins et leurs soins dans les premiers mois de leurs vies est nécessaires.

Ces situations désastreuses ne sont pas une fatalité ! Elles sont le résultat de choix politiques et économiques qui affaiblissent notre système de santé et de protection sociale depuis des années.

Les responsabilités, dénoncées par la CGT, sont évidentes :

- Fermetures de maternité et de services de néonatologie de proximité
- Manques de professionnel.l.es dans les différents secteurs clés : de la santé, de l'action sociale, de la protection de l'enfance et de la petite enfance…
- Précarité économique et sociale des populations qui impacte plus fortement les femmes, les enfants et les personnes les plus fragiles.
- Inégalités territoriales avec de nombreux déserts médicaux impactant particulièrement l'accueil des femmes, des nourrissons et des enfants.

La CGT dénonce les politiques d'austérité qui ont conduit à ces situations inacceptables. Avec les salarié·es, les familles et les usagers notre organisation lutte pour l'amélioration de notre système de santé et de protection sociale, nous exigeons :

- Des financements et des moyens pour la réouverture de structures de proximité répondant aux besoins de toute la population.

Relations presse confédérales / 01 55 82 82 64 / presse@cgt.fr

Union Départementale des Syndicats CGT de l'Ardèche



25 av. de la Gare - 07000 PRIVAS cedex
Tel. 04 75 66 76 66 - mail :
ud07@cgtardeche.org
https://udcgt07.wordpress.com/



- Le recrutement massif de professionnel.les formé.es dans les établissements du sanitaire, du médico-social et du sociale notamment en périnatalité et en pédiatrie
- Une politique publique de santé et de protection sociale axée sur la prévention, la protection maternelle et infantile associant la lutte des inégalités sociales et territoriales.

Pour la CGT, il est totalement indigne que la vie, la santé ainsi que la protection des enfants puissent être impactées et guidées par des raisonnements uniquement économiques.

A l'heure où le gouvernement projette déjà de nouvelles coupes budgétaires pour le futur projet de loi sur la sécurité sociale 2026, nous réaffirmons au contraire qu'il est temps d'investir massivement pour un service public de santé, d'action sociale, de la petite enfance, accessible, humain et de qualité.

À Montreuil le 17 avril 2025

Relations presse confédérales / 01 55 82 82 64 / presse@cgt.fr



25 av. de la Gare - 07000 PRIVAS cedex
Tel. 04 75 66 76 66 - mail : ud07@cgtardeche.org
https://udcgt07.wordpress.com/















1er mai : manifestons contre l'extrême droite, pour la paix, les libertés et la justice sociale !

Le 1er mai, journée internationale de lutte des travailleurs et des travailleuses, a cette année un sens très particulier.

Depuis l'élection de Donald Trump aux États-Unis, l'extrême droite se sent pousser des ailes. Trump, Poutine, Netanyahou, Milei, Meloni, soutenus par les plus grands milliardaires, veulent remplacer le droit international construit après 1945 par la loi du plus fort, ou plutôt du plus riche. Les conséquences pour les travailleuses et les travailleurs sont déjà bien visibles. L'extrême droite s'en prend frontalement à l'État de droit, elle attaque le droit à l'avortement, à l'éducation, ou encore les droits des immigré·es ou des personnes LGBTQIA+. La lutte contre le changement climatique est enterrée et les chercheurs sont muselés pour permettre aux multinationales de faire toujours plus de profits. La remise en cause de l'aide au développement par les États-Unis mais aussi l'Europe va pénaliser des centaines de millions de personnes, à commencer par les femmes en Afghanistan, au Yemen, ou encore dans des dizaines de pays africains. Racisme, antisémitisme, islamophobie, discriminations : partout le poison de la division progresse, instrumentalisé, voire organisé par l'extrême droite et les médias des milliardaires.

Le 1er mai, nous manifesterons par millions dans le monde entier pour défendre la coopération et la solidarité entre les travailleur·euses du monde entier. Nous serons avec les ukrainien.ne.s et palestinien.ne.s qui ne cessent de pleurer leurs morts et exigent une paix juste et durable, sous l'égide de l'ONU. Nous exigerons avec tous les travailleurs et les travailleuses du monde menacés par la guerre commerciale, la mise en place de règles pour un juste échange, basé sur le respect des droits sociaux et environnementaux. Nous dirons notre solidarité avec tous les travailleurs et travailleuses exilé-es précarisé.es par des politiques toujours plus en plus violentes.



25 av. de la Gare - 07000 PRIVAS cedex
Tel. 04 75 66 76 66 - mail :
ud07@cgtardeche.org
https://udcgt07.wordpress.com/

Au nom de l'« économie de guerre », on explique aux salarié.e.s français.e.s et européen.ne.s qu'il faut qu'ils fassent des sacrifices, qu'ils renoncent à leurs droits, et aux services publics. A l'opposé, nous voulons réduire le temps de travail. Nous refusons de travailler jusqu'à 64 ans, nous continuons d'exiger l'abrogation de la réforme des retraites et nous refusons la capitalisation. Nous le voyons aux États-Unis, la chute de Wall Street a comme première conséquence l'effondrement des fonds de pension !

Au lieu d'une surenchère guerrière, c'est notre démocratie qu'il faut renforcer face aux ingérences étrangères et aux tentatives de déstabilisation des milliardaires. Il faut donner à nos services publics, à nos écoles, à nos hôpitaux et nos universités les moyens de fonctionner. Il faut protéger les contre-pouvoirs toujours ciblés par l'extrême droite, protéger l'indépendance de la justice, garantir la liberté de la presse, la liberté de la recherche, et les libertés publiques et syndicales !

Aux États-Unis, en Argentine, en Turquie, en Serbie, en Israël, en Belgique ou encore en Grèce, partout dans le monde les travailleurs et travailleuses ainsi que les étudiants et étudiantes se mobilisent pour défendre la démocratie et exiger la justice sociale. Les périls sont immenses, mais notre force l'est encore plus. Rien n'est écrit d'avance et c'est notre mobilisation qui fait la différence. Soyons au rendez-vous le 1er mai. **Paix, libertés, justice sociale !**

Le 11 avril 2025

Union Départementale des Syndicats CGT de l'Ardèche

25 av. de la Gare - 07000 PRIVAS cedex
Tel. 04 75 66 76 66 - mail : ud07@cgtardeche.org
https://udcgt07.wordpress.com/



LE 1ER MAI

journée internationale pour les droits des travailleurs, mobilisons-nous pour la paix et la justice sociale

Cette année le 1er mai, aura lieu, dans un contexte de montée des nationalismes, d'escalade guerrière, tant dans les actes que dans les propos de nos dirigeants mondiaux, européens et nationaux.

Il n'y a pas de paix sans justice sociale, et pas de justice sociale sans paix !

Les conflits guerriers sont à l'origine de millions de morts et touchent les populations, les femmes et les enfants. Ils sont aussi à l'origine de reculs des droits sociaux, de la démocratie au nom de l'effort de guerre et du soutien à la Nation.

Ainsi, les dirigeants européens se sont empressés d'annoncer le réarmement de l'Europe, l'accélération des cadences de production des industries et la mise à disposition de l'Europe de l'armement nucléaire français et anglais. Pour financer le tout, 800 milliards d'euros dont 150 milliards pour la France ont été trouvés en 48 heures, une dérogation aux critères de Maastricht a été accordée aux pays de l'Union Européenne.

Dans son discours du 5 mars dernier, le président de la République indiquait que les dépenses supplémentaires engagées par la France n'engendreraient pas d'augmentation des impôts et que les financements seraient trouvés, mais sans préciser où.

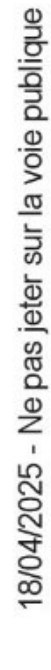
Le 15 avril, le Premier ministre, après la réunion du comité d'Alerte du budget, annonçait une préparation ambitieuse et exigeante du projet de budget pour 2026 en brandissant l'étendard de la dette comme un piège dangereux et inacceptable ! Budget 2026 dont les quatre axes (indépendance en matière de sécurité et défense, refus du surendettement, refondation de l'action publique, relance de l'activité économique du pays) seront détaillés mi-juillet.

Pas besoin d'être devin pour savoir que le gouvernement ne touchera pas aux finances des entreprises, aux dividendes des actionnaires, en particulier ceux des entreprises françaises d'armement. En revanche, les dépenses publiques, le financement des services publics, des budgets sociaux et plus particulièrement de la sécurité sociale, des retraites risquent d'être sacrifiés sur l'autel de l'économie de guerre.

Refusons de payer leur guerre !

Au surarmement, à la guerre, la CGT oppose la coopération internationale, la solidarité entre les peuples, une politique de développement économique et sociale au service des populations et la construction de nouveaux droits pour les peuples.

Ce climat, ainsi que les propos xénophobes de l'exécutif, ne font que renforcer les idées racistes, antisémites, islamophobes, sexistes, homophobes, transphobes et cherchent à opposer les travailleur-ses actif-ves comme retraité-es. Plus que jamais, la solidarité doit être préservée et la lutte contre ces idées s'amplifier.



Union Départementale des Syndicats CGT de l'Ardèche

25 av. de la Gare - 07000 PRIVAS cedex
Tel. 04 75 66 76 66 - mail :
ud07@cgtardeche.org
https://udcgt07.wordpress.com/

L'UCR-CGT appelle l'ensemble des retraité·es à rejoindre la CGT et à se mobiliser le 1er mai pour exiger :

- La paix, le respect du droit international et le droit à l'autodétermination des peuples.
- Pour le cessez le feu immédiat et définitif sur tous les terrains de guerre et en particulier dans la bande de Gaza, en Cisjordanie, au Liban : Arrêt des bombardements, du déplacement forcé des populations, libération des otages et des prisonniers politiques, levée du blocus dans la bande de Gaza et arrêt des livraisons d'armes.
- La retraite à 60 ans et le maintien du système de retraite par répartition.
- L'augmentation des pensions de 10 % immédiatement et l'augmentation du Mico et Miga de 300 €.
- Des services publics de qualité accessibles à toutes et à tous et répondant aux besoins des populations.



https://union-confederale-retraites.cgt.fr/

Pour défendre mes revendications

• Mon pouvoir d'achat • Ma retraite • Ma santé • Mes besoins quotidiens

J'adhère à la CGT

Nom et prénom : ....

Adresse : ....

....

Code postal et ville : ....

Branche professionnelle d'origine : ....

Mail : ....

Tél. : ....

Bulletin à retourner à ....

Informatique et liberté : En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toutes informations vous concernant. Ces informations pourront être cédées à des organismes extérieurs, sauf si vous cochez la case ci-contre

Union Départementale des Syndicats CGT de l'Ardèche



25 av. de la Gare - 07000 PRIVAS cedex
Tel. 04 75 66 76 66 - mail : ud07@cgtardeche.org
https://udcgt07.wordpress.com/











Communiqué intersyndical

Pour la Fonction publique, pour les agents et les agent·es : mobilisation mardi 13 mai !

Nos organisations syndicales CGT, UNSA, FSU, Solidaires, CFE-CGC constatent la grande insuffisance des premières réponses faites par le ministre de la Fonction publique et l'ensemble du gouvernement aux revendications et aux propositions exprimées très massivement notamment dans la grève et les manifestations du 5 décembre dernier ou dans tous les cadres du dialogue social.

Mesurant la gravité des crises aux niveaux international, européen et national, elles réaffirment dans ce contexte la nécessité de préserver le modèle social et les droits qu'il garantit aux citoyen·nes et usager·es. Pour nous, cela passe par la préservation et le développement des services publics, de la fonction publique qui en assume l'essentiel, par la reconnaissance de ses personnels et des missions d'intérêt général qu'elles et ils exercent quotidiennement.

De ce point de vue, nos organisations alertent sur l'orientation choisie par le gouvernement concernant la préparation du budget 2026 qui, si elle devait être confirmée, signifierait suppressions massives d'emplois publics, poursuite du gel de la valeur du point d'indice, affaiblissements et abandons de missions de service public sur l'ensemble du territoire y compris en Outre-Mer, et cela sur plusieurs années… Il est nécessaire de refuser cette austérité budgétaire pour que d'autres choix soient faits en faveur de la fonction publique et de ses agent·es.

Par leur mobilisation, les personnels ont gagné l'abandon du projet d'augmenter à trois jours le délai de carence en cas d'arrêt de travail pour raison de santé. Néanmoins, le gouvernement a persisté à infliger une réduction de 10 % de la rémunération lorsque les personnels sont placés en congés de maladie ordinaire. Il a aussi maintenu la suppression de la GIPA pour 2024 et 2025 alors même que toutes les rémunérations de la fonction publique ont été affaiblies par les effets de la crise inflationniste des années passées.

L'agenda social adressé aux organisations syndicales par le ministre chargé de la fonction publique ne répond pas en l'état aux revendications et préoccupations des agent·es publics, notamment en matière d'amélioration des rémunérations et des conditions de travail. Tout au plus, de vagues annonces concernant les rémunérations les plus faibles sont faites.

Nos organisations syndicales demandent au gouvernement de rétablir :

- la rémunération complète, sans carence, pendant les jours d'arrêt maladie ordinaire.
- les conditions budgétaires de versement de la GIPA pour 2025

Les agent·es de la fonction publique, fonctionnaires et contractuel·les, exigent notamment :

- des moyens budgétaires à la hauteur des missions des services et des politiques publiques,
- des créations d'emplois partout où c'est nécessaire et l'accès à l'emploi titulaire des agent·es contractuel·les,
- l'augmentation de la valeur du point d'indice rétablissant le niveau des rémunérations et des mesures salariales générales au titre des années 2025 et suivantes,
- la refonte des grilles indiciaires,
- l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes.

C'est pourquoi nos organisations syndicales CGT, UNSA, FSU, Solidaires, CFE-CGC appellent les personnels à se mobiliser lors d'une journée d'action, pouvant aller jusqu'à la grève, et à participer aux manifestations qui seront organisées sur l'ensemble du territoire le mardi 13 mai 2025.

Bagnolet, le 15 avril 2025



25 av. de la Gare - 07000 PRIVAS cedex
Tel. 04 75 66 76 66 - mail : ud07@cgtardeche.org
https://udcgt07.wordpress.com/



1,6 MILLIARD DE REDRESSEMENT DE COTISATIONS SOCIALES NON PAYEES PAR LES EMPLOYEURS EN 2024

Mémo N°35

Publié il y a quelques semaines par le réseau des URSSAF, le bilan du contrôle effectué par les services indique que les montants redressés ont fortement progressé entre 2023 et 2024, de plus de 34%, pour atteindre 1,6 milliard d'euros.

Les URSSAF précisent néanmoins que si les volumes augmentent fortement, le taux de recouvrement, c'est-à-dire la part totale des indus recouvrés ramenée à l'ensemble des indus théoriques reste globalement stable passant de 9,7% à 2023 à 9,6% en 2024.

Les URSSAF rappellent l'importance d'un tel recouvrement en indiquant ce à quoi pourraient correspondre les 1,6 milliard d'euros récupérés. Cette somme pourrait financer :

- 500 000 journées en soins intensifs ;
- 650 000 accouchements soit plus de 90% des accouchements d'une année ;
- 91 millions de consultations chez le médecin généraliste ;
- 3,9 millions d'allocations rentrée scolaire.

Le redressement des cotisations non payées, qu'il s'agisse de la fraude patronale aux cotisations ou de simples erreurs, est un enjeu majeur pour les finances de la Sécurité sociale. Comme nous l'indiquions dans le Mémo Sécu n°31, le Haut Conseil du Financement de la Protection Sociale (HCFIPS) estime d'ailleurs qu'il y aurait plus de 10 milliards d'euros de manque à gagner en comptant les fraudes et les erreurs du patronat, des micro-entrepreneur·ses et du secteur agricole.

Les points importants à retenir
- Le volume de cotisations redressées a doublé depuis 2022 pour atteindre 1,6 milliard d'euros en 2024 ; - Une croissance importante des contrôles sur les fraudes patronales aux cotisations sociales : 11% supplémentaire sur un an ; - Le taux de redressement reste stable, passant de 9,7% à 9,6% entre 2023 et 2024 ; - Le manque à gagner reste important : 10 milliards d'euros

Une croissance importante des volumes redressés…

Le réseau des URSSAF indique que 2024 serait l'année d'un niveau historique de redressement en matière de lutte contre la fraude avec plus de 1,6 milliard d'euros récupérés, en hausse de 34% par rapport à l'année 2023. C'est aussi l'année d'une augmentation importante des « actions de lutte » contre le travail dissimulé avec 6756 actions ciblées, celles-ci ayant augmenté de 11% entre 2023 et 2024, réparties entre 4121 contrôles sur les employeurs et 2635 contrôles sur les travailleurs indépendants.



Union Départementale des Syndicats CGT de l'Ardèche

25 av. de la Gare - 07000 PRIVAS cedex
Tel. 04 75 66 76 66 - mail : ud07@cgtardeche.org
https://udcgt07.wordpress.com/

Ils indiquent que la plus grande part des sommes récupérées proviennent de deux secteurs d'activité qui contribuent à près de 80% au bilan total du redressement :

- Le BTP pour 1 milliard d'euros ;
- Le conseil aux entreprises pour 408 milliards d'euros.

Les sommes moyennes recouvrées sont 245 000 euros dans l'ensemble. Les 1,6 milliard d'euros de redressement se décomposent en deux types de recettes :

- Les cotisations et contributions non déclarées correspondant à 69% du montant global soit un peu moins de 1,1 milliard d'euros ;
- Les sanctions (majorations de redressements ou remise en cause des exonérations de cotisations sociales) pour 31% du montant total soit : 490 millions d'euros.

Si les URSSAF indiquent donc avoir redressé ces montants sur la dernière période, le HCFIPS précise quant à lui que les enjeux sont bien plus importants.

Mais un manque à gagner bien plus important

En décembre 2024, l'estimation du manque à gagner sur le travail indiquait plus de 10 milliards d'euros, du fait de fraudes ou d'erreurs de déclarations. Nous y revenions plus précisément dans le Mémo Sécu n°31.

Concrètement, les sommes redressées avoisinent les 10% du total théorique des sommes fraudées. Les URSSAF alertent sur la complexité d'un tel travail mais aussi sur le fait que les fraudeur·ses organisent leur incapacité à payer : *« Le recouvrement des redressements en matière de la lutte contre le travail dissimulé est particulièrement complexe. Les fraudeurs disposent souvent de peu d'actifs ou organisent leur insolvabilité, disparaissant avant même la mise en recouvrement des sommes dues ».*

La stratégie de contrôle, si elle a le mérite d'augmenter les sommes récupérées, ne semble pas suffisante quant à la part des sommes récupérées rapportée au total des sommes récupérables. Elle n'incite pas non plus le patronat à stopper ces manœuvres frauduleuses pour augmenter ses profits au détriment du financement de la sécurité sociale.

La CGT défend des moyens plus conséquents pour le contrôle des entreprises et des sanctions plus sévères pour les fraudeurs. Mais c'est aussi et sans doute du côté du fonctionnement du système socio-fiscal que des modifications sont nécessaires pour limiter le plus possible la possibilité d'une fraude. Cela doit passer sans doute par une simplification des déclarations pour les autoentrepreneurs sans que celle-ci ne correspond à une baisse des protections ou une remise en cause de la législation actuelle. Le statut de micro-entrepreneur doit aussi et sans doute être revu parce qu'il cache trop souvent de nombreux abus comme pour les livreurs à vélo. Pour les salariés du privé en général, les employeurs doivent être contraints de déclarer l'ensemble des revenus versés, et sanctionnés fortement s'il y a des erreurs intentionnelles, formés à leurs obligations lorsque c'est nécessaire et contrôlés régulièrement pour éviter tout problème d'erreurs ou de sous déclaration.

Union Départementale des Syndicats CGT de l'Ardèche



25 av. de la Gare - 07000 PRIVAS cedex
Tel. 04 75 66 76 66 - mail :
ud07@cgtardeche.org
https://udcgt07.wordpress.com/

Retrouvez l'ensemble des propositions et analyses CGT sur le site :
https://analyses-propositions.cgt.fr/

L'intégralité des Mémo Sécu est disponible à l'adresse suivante :
https://analyses-propositions.cgt.fr/les-memos-secu

Montreuil, avril 2025



25 av. de la Gare - 07000 PRIVAS cedex
Tel. 04 75 66 76 66 - mail :
ud07@cgtardeche.org
https://udcgt07.wordpress.com/



Montreuil, le 24/04/2025

Sous déclarations, sous reconnaissances et attaques contre la réparation… **Pour reconquérir la santé au travail.**

Les grands chiffres
En 2023 : - 720 000 accidents du travail, 127 accidents de trajet et 70 000 maladies professionnelles reconnues ; - 74 millions de jours d'arrêts cumulés pour incapacité temporaires donc 50 millions pour les AT ; - 1287 morts liés au travail et reconnus en 2023 : 759 accidents du travail, 332 accidents de trajets et 196 d'une maladie professionnelle. - 1600 morts de l'amiante chaque année en moyenne - 2 à 3,8 milliards d'euros minimum de sous reconnaissance des AT-MP selon la cour des comptes - 50000 à 80000 cancers potentiellement d'origine professionnelle chaque année selon le GISCOP93 contre 2000 seulement reconnus par la branche chaque année.

Comme chaque année, l'assurance maladie publie le rapport annuel sur les risques professionnels décrivant les éléments statistiques et financiers relatifs au fonctionnement de la « branche AT-MP » ainsi que les données de sinistralité des Accidents du Travail (AT) et des maladies professionnelles (MP).

Le 28 avril, journée internationale annuelle de la Sécurité et de la Santé au Travail, est l'occasion de rappeler à toutes et tous les conséquences trop souvent néfastes du travail sur la santé et la sécurité des travailleur·ses.

EN FRANCE, POUR L'ANNEE 2023, C'EST PRES DE 720 000 ACCIDENTS DU TRAVAIL RECONNUS, 127 000 ACCIDENTS DE TRAJET ET PRES DE 70 000 MALADIES PROFESSIONNELLES.

La reconnaissance de ces problématiques a donné, dans plus de 76% des cas, droit à un arrêt ou au versement d'une prestation. En cumulé, ces sinistres ont entrainés plus de 74 millions de jours d'arrêts pour incapacité temporaire dont plus de 50 millions pour les AT et 15 millions pour les maladies professionnelles.





Union Départementale des Syndicats CGT de l'Ardèche

25 av. de la Gare - 07000 PRIVAS cedex
Tel. 04 75 66 76 66 - mail : ud07@cgtardeche.org
https://udcgt07.wordpress.com/

Si ces chiffres sont déjà très importants, il s'agit pourtant de l'arbre qui cache la forêt. Trop souvent, les travailleurs·ses sont victimes de la sous déclaration des accidents du travail du fait d'une méconnaissance de leurs droits et de pressions des employeurs et d'une sous reconnaissance des maladies professionnelles du fait de la complexité des parcours et de la non-reconnaissance d'un grand nombre de pathologie, particulièrement les cancers liés au travail.

Etat et Evolution des AT-MP en France

L'année 2023 est marqué par une baisse apparente de la sinistralité liée aux accidents de travail de 1,5% par rapport à l'année précédente. Parallèlement, les accidents de trajet augmentent de 5,1% et les maladies professionnelles de 7,1% sur la même période.

Si les données les plus récentes indiquent donc une légère baisse des AT, pour des raisons qui ne tiennent pas nécessairement à l'amélioration des conditions de travail, les chiffres restent très élevés. La CGT a toujours contesté ces chiffres, finalement validés par la branche. Même baisse constatée en 2024 sauf pour les maladies professionnelles.

Ils placent la France en tête des pays européens pour les accidents de travail avec plus de 555 000 AT avec arrêt et/ou incapacité et en 2ème position des pays de l'UE pour le volume d'accidents de travail mortel pour 100 000 habitants derrière Malte en 2022.

EN 2023, ON DENOMBRE EN FRANCE AU MOINS 759 ACCIDENTS DU TRAVAIL MORTELS.

Il faut y ajouter 332 accidents de trajet mortels et 196 maladies professionnelles qui ont entrainé un décès :

C'EST PLUS DE 2 PERSONNES PAR JOURS QUI MEURT D'UN ACCIDENT DU TRAVAIL AUJOURD'HUI ! ET BEAUCOUP PLUS DE MORTS SONT LIES AU TRAVAIL.

Seulement, il s'agit bien ici d'une liste des morts au travail identifiés et non pas de l'ensemble des morts liés au travail. Les morts de l'amiante ne sont pas décomptés ici alors qu'il représente près de 1600 personnes selon les données disponibles. Dans la fonction publique, les décomptes laissent entrevoir un écart important entre la réalité et les chiffres communiqués. Dans le BTP, la hausse des accidents de travail mortels a été de près de 36% ces 10 dernières années.

Et parallèlement, les accidents de trajet et les maladies professionnelles ont aussi augmenté fortement même si le niveau n'est pas revenu à celui avant crise COVID. En 2023, on dénombrait 94 000 accidents de trajets qui ont ouvert le droit à un 1er règlement contre 98 000 en 2019 entrainant pour le coup un nombre de décès supérieur au niveau avant crise COVID.

Les maladies professionnelles ont elles aussi augmenté, de plu de 7,3% ainsi que le nombre de victimes totales de plus de 8,4% soit 3445 personnes supplémentaires en 2023. On fait ici la distinction entre maladies professionnelles et victimes puisque ces dernières peuvent en déclarer plusieurs à la fois, un TMS du poignet et un TMS du coude par exemple. La croissance de ces maladies professionnelles est tirée par la reconnaissance des cancers reconnus par les tableaux de maladies professionnelles (+2,3%) et par les maladies hors



25 av. de la Gare - 07000 PRIVAS cedex
Tel. 04 75 66 76 66 - mail :
ud07@cgtardeche.org
https://udcgt07.wordpress.com/

tableau (dont des cancers) pour plus de 13% ainsi que par les TMS, tandis que les maladies liées à l'amiante baissent de plus de 15%. Il faut aussi considérer la hausse sensible des troubles psychosociaux avec les difficultés de reconnaissance entre autres par absence de tableau de maladie professionnelle.

Aujourd'hui, dans le cadre du régime général, la pénibilité du travail est gérée, lorsqu'elle n'entraine pas d'AT-MP, via le Compte Professionnel de Prévention (C2P). Version édulcorée de l'ancien dispositif déjà insuffisant, le C3P, le C2P n'est plus construit à partir de 10 critères de pénibilité mais 6 critères, la manutention manuelle de charges, les vibrations mécaniques, les postures pénibles et les agents chimiques dangereux ayant été supprimés de la liste. Aujourd'hui le C2P peut principalement être utilisé pour la formation, ne pourrait ouvrir au mieux qu'à 2 ans de départ anticipé et individualise la gestion de la pénibilité. Ce type de dispositif est totalement inadapté et inopérant pour réparer en fin de carrière la pénibilité subit par les travailleurs·ses.

La sous déclaration et la sous reconnaissance : un problème de fond

Estimée en 2024 entre 2 et 3,8 milliards d'euros, la sous déclaration des AT-MP se matérialise financièrement par des transferts importants entre la branche ATMP et la branche maladie. L'assurance maladie valide ainsi le fait qu'il existe aujourd'hui un nombre important de travailleurs et travailleuses qui sont victimes d'accidents du travail mais qui ne sont pas déclarés ou non reconnues comme tel et dont les charges liées à cet accident sont gérées par l'assurance maladie.

Aujourd'hui la sous déclaration est sans doute liée à la fois à la difficulté des démarches liées à la déclaration et à la reconnaissance d'un AT et surtout d'une MP.

LES SALARIES NE CONNAISSENT TROP SOUVENT PAS LEURS DROITS ET DOIVENT EN PLUS FAIRE FACE A LA PRESSION EXERCEE PAR LES EMPLOYEURS POUR LIMITER CE TYPE DE DECLARATION.

Ces derniers préfèrent octroyer des congés supplémentaires plutôt que de s'exposer à une hausse de leur taux de cotisation individualisé AT-MP du fait d'une hausse de la sinistralité au sein de leurs entreprises, et ainsi limiter leur taux de cotisation ATMP.

C'est une double peine pour les travailleurs·ses et un gain important pour les employeurs. Une peine pour les travailleurs·ses parce qu'une non-déclaration d'un AT ne donne pas accès aux droits liés à un accident du travail d'autant plus lorsqu'il y a reconnaissance d'une incapacité permanente ouvrant au versement d'un capital ou d'une rente. En plus, lorsque les AT ne sont pas déclarés, ceux-ci n'impactent pas les taux individuels de cotisations dites patronales qui financent la « branche AT-MP », ce taux n'étant donc pas majoré. En somme, l'employeur est responsable mais ne paie pas et c'est l'assurance maladie, financée par le travail qui vient réparer les fautes du patronat.

A côté de la sous déclaration, il subsiste une importante sous reconnaissance des maladies professionnelles, particulièrement des cancers d'origine professionnelle. Comptabilisé par la branche à 2000 cas par ans, les cancers liés au travail pourraient être beaucoup plus nombreux selon certains spécialistes.

LE GROUPEMENT D'INTERET SCIENTIFIQUE SUR LES CANCERS D'ORIGINE PROFESSIONNELLE (GISCOP 93) LES ESTIMENT PLUTOT ENTRE 50 000 ET 80 000 PAR AN.



Union Départementale des Syndicats CGT de l'Ardèche

25 av. de la Gare - 07000 PRIVAS cedex
Tel. 04 75 66 76 66 - mail :
ud07@cgtardeche.org
https://udcgt07.wordpress.com/

Même le ministère de la santé est bien loin des chiffres de sinistralités de la branche puisqu'il estime de son côté le nombre de cancers d'origine professionnelle entre 14 000 et 30 000 par an.

Aujourd'hui, la reconnaissance des cancers d'origine professionnelle est très complexe puisque peu de cancer sont reconnus dans un tableau détaillant les critères de reconnaissances de chaque maladie, en fonction des expositions et du délai écoulé entre la fin de celles-ci et l'apparition de la maladie ainsi que le niveau d'incapacité associé. Une autre procédure existe mais limite et complexifie aussi la reconnaissance.

Elle permet d'étudier les pathologies inscrites au tableau mais ne respectant pas tous les critères ou pour les cancers hors tableau qui entrainent un incapacité permanente grave. Ces derniers cas doivent néanmoins justifier d'une incapacité permanente de plus de 25% contrairement aux maladies dans un tableau. Ces dossiers sont examinés par les Comités Régionaux de Reconnaissance des MP (CRRMP). Dans ce cadre, une partie des maladies ne sont pas reconnues parce qu'elles ne sont « simplement » pas assez handicapantes. Une part importante des AT et des MP ne sont donc pas comptabilisées.

Pour défendre une vraie réparation et une prévention collective des AT-MP

Une institution représentative des travailleurs·ses dédiée à la santé au travail, le CHSCTE

La santé au travail n'est pas simplement affaire de réparation. C'est au cœur même de l'organisation du travail qui faut agir. Il nous faut donc reconquérir des droits parmi lesquels la reconstruction d'institutions représentatives du personnel dédiés à la santé au travail, un nouveau CHSCT aux pouvoirs augmentés. Une telle institution est le premier outil d'une compréhension des besoins et d'une politique de prévention collective pour la santé et sécurité au travail.

La crise sanitaire liée à la COVID-19 a mis en évidence les carences liées à la suppression des CHSCT intégrée dans les ordonnances de 2017. Notons par exemple que l'arrêt des CHSCT à entrainer le quasi doublement des accidents mortels dans le secteur du BTP.

Nous devons donc réfléchir à une institution qui soit un vrai appui à la prise de pouvoir des travailleurs sur leurs conditions de travail et sur son organisation. Notre approche s'oppose à l'idée d'une « culture de sécurité » (suivant les termes de la Convention C187 de l'Organisation Internationale du Travail de 2006), que les entreprises acquerraient par leur bonne volonté, leurs bonnes pratiques, et à laquelle les représentants.es des salariés-es participeraient au même titre que d'autres acteurs. La santé au travail relève d'abord d'un rapport de force construit par les salariés-es avec leurs représentants-es, l'institution que nous défendons participant à renforcer ce rapport de force.

Pour éviter que prévalent les questions économiques, nous avons besoin d'une institution spécifique dédiée aux questions de santé au travail, le CHSCT*(E)élargie* :

- Composée majoritairement de représentants.es du personnel ;
- En présence de l'employeur, ou son représentant ayant une réelle délégation de pourvoir ;



25 av. de la Gare - 07000 PRIVAS cedex
Tel. 04 75 66 76 66 - mail :
ud07@cgtardeche.org
https://udcgt07.wordpress.com/

- Associés réellement aux autres acteurs de la santé au travail : Médecin du travail, autres membres du service de santé, inspecteur du travail ou ISST pour la fonction publique, agents des services prévention CARSAT et MSA, service de prévention de l'entreprise ;
- Placée au plus près des travailleurs-ses et du travail réel ;
- Disposant du temps nécessaire pour entendre les travailleurs-ses, assurer sa présence ponctuelle dans les ateliers et services, enquêter sur les risques du travail ;
- Une instance où les choix de l'employeur sont débattus et les représentants des salariés consultés, avec les informations, les temps d'analyse et d'intervention suffisants ;
- Ce CHSCT(*E)élargie* doit aussi pouvoir intervenir sur les questions environnementales liées à l'activité de l'entreprise et impactant la santé des travailleurs·ses et des populations.

Une offre socle des services de santé au travail

Les exigences de la CGT autour de la santé au travail passent, avant tout, par la mise en œuvre de la prévention primaire, par l'amélioration des conditions de travail et de son organisation. Ces priorités doivent constituer le cœur des missions octroyées, aujourd'hui, aux services de Santé au Travail (SST) qui sont devenus dans le cadre de la loi du 2 Août 2021 des Services de Prévention en Santé au Travail (SPST) ancrés dans la prévention secondaire à savoir la désinsertion professionnelle individualisée.

Pour cela, l'indépendance des médecins du travail et des services de santé au travail vis à vis du patronat est indispensable. Toutefois, pour être efficace, l'action des médecins du travail et des SST doit être coordonnée et s'inscrire dans une politique de santé au travail accessible à toutes les travailleuses et tous les travailleurs.

Pour y parvenir, la CGT envisage un modèle intégré à une Sécurité sociale reconquise par les salariés.e.s. Celle-ci ne serait pas qu'un « assureur » mais garantirait une mise en sécurité sociale et un droit à la santé à toutes et tous les assurés.e.s, préservant, par là-même, l'indépendance des équipes pluridisciplinaires.

Une amélioration de la réparation

Les négociations actuelles autour d'une modification du calcul de la réparation en cas d'incapacité permanente et de faute inexcusable de l'employeur doivent aboutir à une amélioration de la réparation pour l'ensemble des travailleurs·ses d'autant plus lorsque la faute inexcusable de l'employeur est identifiée.

Le premier principe de prévention est bien l'obligation pour l'employeur de limiter le risque dans le cadre du travail ou de tout mettre en œuvre pour supprimer tous les risques. Mais lorsque ce risque se réalise et que l'accident a lieu, des situations de grande précarité peuvent apparaître pour des travailleurs·ses qui ne sont parfois plus en capacité d'exercer leurs métiers. Une réparation de haut niveau est donc socialement nécessaire mais correspond aussi à une réponse juste face aux obligations de l'employeur.

L'ANI du 15 mai 2023 proposait des modifications substantielles de la réparation. Du fait de la mise en échec deux fois dans deux PLFSS successifs de cette transcription, un relevé de décision d'un groupe de travail *adhoc* regroupant organisation patronale, syndicale et représentant de l'état, est venu clarifier cette transcription en juin 2024.

Union Départementale des
Syndicats CGT de l'Ardèche



25 av. de la Gare - 07000 PRIVAS cedex
Tel. 04 75 66 76 66 - mail :
ud07@cgtardeche.org
https://udcgt07.wordpress.com/

NON SIGNATAIRE DE CE RELEVE DE DECISION, LA CGT EXIGE QUE CETTE TRANSCRIPTION DE NE SE FASSE PAS AU DETRIMENT DES TRAVAILLEURS·SES VIA LA MISE EN ŒUVRE HASARDEUSE D'UNE NOUVELLE DUALITE DE LA RENTE, LIMITANT LES GAINS POSSIBLES D'UN RECOURS EN FIE ET S'INSCRIVANT DANS UNE CONTRAINTE BUDGETAIRE QUI AMENERAIT IN FINE A UNE DEGRADATION DES REPARATIONS.

Départs anticipés pour pénibilité

Il faut aujourd'hui construire une vraie réponse à la pénibilité du travail par des départs anticipés accessibles à l'ensemble des travailleurs·ses. Ces départs anticipés doivent être construit à partir de critères de pénibilité associés à chaque métier. L'exercice d'un métier soumis à des critères de pénibilité doit donner lieu un débat anticipé d'un trimestre par année d'exposition, jusqu'à 5 ans avant 60 ans et 10 ans pour certains métiers particulièrement exposés. Ces droits doivent être conservés tout au long de la carrière.

Le 28 avril : combattre ce qui ne devrait jamais arriver

Le nombre de morts aux travails augmente chaque année. La santé des travailleurs et des travailleuses se dégradent. Les attaques contre la retraite repoussent l'âge de départ de travailleurs·ses dont la santé est déjà très souvent dégradée par le travail avant 60 ans.

La conquête de la santé au travail passera par une volonté politique de lutte contre les morts au travail, par une démocratisation de l'organisation du travail, par de vraies instances de discussions et de préventions dédiées à la santé et à l'organisation du travail, par une réparation des AT-MP de haut niveau qui n'est plus victime de la sous-déclaration et de la sous-reconnaissance et par la réinstauration de départs anticipés pour les métiers pénibles.

PARTOUT OU LA CGT EST PRESENTE, ELLE LUTTE POUR LES DROITS DES TRAVAILLEURS·SES, POUR CONSTRUIRE LES OUTILS D'UNE AMELIORATION CONTINUELLE DE LEUR SANTE ET DE LEURS CONDITIONS DE TRAVAIL.

Union Départementale des Syndicats CGT de l'Ardèche



25 av. de la Gare - 07000 PRIVAS cedex
Tel. 04 75 66 76 66 - mail :
ud07@cgtardeche.org
https://udcgt07.wordpress.com/

















Nous exigeons le respect du droit international sur les libertés syndicales et les droits des travailleurs et des travailleuses au Belarus !

Le 19 avril 2022 symbolise une des pages les plus sombres de l'histoire du mouvement syndical européen. Ce jour-là le régime dictatorial biélorusse se livrait à une rafle de dirigeant.es et de militant.es du BKDP. Ce syndicat indépendant incarnait trois décennies de luttes des travailleurs et des travailleuses du pays pour leur droits.

L'action syndicale du BKDP, était très étroitement liée à l'exercice effectif du droit de grève et à sa contestation par les autorités biélorusses, soutenues par le syndicalisme officiel qui lui est inféodé. Les militant.es du BKDP ont pris une part active à l'explosion sociale qui a suivi l'élection présidentielle truquée de 2020, et ont animé les comités de grèves qui ont surgi sur les lieux de travail et d'études.

Cette rafle a donné lieu à l'emprisonnement de dizaines de syndicalistes et à la liquidation judiciaire des organisations syndicales indépendantes. Le président du BKDP Aliaksandr Yarashuk a été condamné à quatre ans de prison. Les nouvelles qui nous parviennent sont très inquiétantes sur les conditions de sa détention et sur la dégradation de son état de santé.

Aujourd'hui les repressions contre les travailleurs et travailleuses biélorusses ne cessent de s'amplifier. Au sein de toutes les entreprises et administrations du pays on trouve un poste de directeur en charge de l'idéologie quelquefois occupé par des dirigeants syndicaux officiels. Les salarié.es soupçonné.es de déloyauté politique sont forcé.es à faire amende honorable ou sont licencié.es. Des rafles de la police et des services de sécurité sur les lieux de travail sont fréquentes. À l'heure actuelle, environ trente dirigeant.es et militant.es syndicaux sont toujours privé.es de liberté. Le régime organise également la discrimination et la privation des droits en direction des militant.es ayant déjà purgé leurs peines. Inscrit.es sur des listes d'extrémistes ou de terroristes, ils et elles vivent sous étroite surveillance des autorités, leur liberté de circulation est entravée, l'accès aux comptes bancaires est limité, ils et elles ont des difficultés à retrouver un emploi. L'ensemble des travailleurs et travailleuses du pays sont soumis à des relations de travail coercitives, le CDD que seul l'employeur peut modifier ou rompre unilatéralement est la règle. L'Indice des droits dans le monde 2024 de la Confédération syndicale internationale a classé le Bélarus parmi les dix pires pays au monde pour les travailleurs et les travailleuses.

Cette répression inadmissible est la marque du régime de Loukachenko, en place depuis 1994 et reconduit pour le 7ème mandat consécutif en janvier 2025 à l'issue d'«élections présidentielles» dont le résultat était connu à



25 av. de la Gare - 07000 PRIVAS cedex
Tel. 04 75 66 76 66 - mail :
ud07@cgtardeche.org
https://udcgt07.wordpress.com/

l'avance. Dernier pays à appliquer la peine de mort en Europe, le Belarus est un état policier, complice de la guerre de conquête néocoloniale entreprise par Poutine en Ukraine.

Le gouvernement biélorusse est visé par une procédure spéciale de l'OIT depuis 2023 pour les violations graves et répétées des libertés syndicales et des droits des travailleurs. Loin de s'y soumettre, il conteste l'autorité du mandat de cette agence onusienne et de son système de contrôle. Il vise ainsi le cœur du mécanisme de la protection des droits humains et des conventions fondamentales de l'OIT.

La CFDT, la CGT, FO, la CFE-CGC, la CFTC, l'UNSA, Solidaires et la FSU dénoncent fermement cette remise en cause du multilatéralisme et du droit international.

Le syndicalisme n'est pas un crime !
Le syndicalisme est une pierre angulaire de la démocratie, indispensable à la défense des droits fondamentaux des travailleurs et travailleuses !

Nous exigeons la libération des syndicalistes biélorusses emprisonné.es !

Nous exigeons le rétablissement des droits et libertés syndicales et la fin de la persécution et de la terreur politique contre les travailleurs et travailleuses au Belarus !

Union Départementale des Syndicats CGT de l'Ardèche



25 av. de la Gare - 07000 PRIVAS cedex
Tel. 04 75 66 76 66 - mail :
ud07@cgtardeche.org
https://udcgt07.wordpress.com/



Communiqué de presse

Mayotte : des annonces mais toujours rien de concret pour répondre à l'urgence sociale

En visite éclair à Mayotte, le Président de la République a présenté un projet de loi organique et une loi de programmation courant jusqu'en 2031 intitulée « pour la refondation de Mayotte ». Elle prévoit un budget de 3,2 milliards d'euros issus de fonds français et européens. Ces annonces font suite à la loi d'urgence adoptée en février dernier qui était censée répondre aux urgences après le passage dévastateur du cyclone Chido.

Or cette loi n'a répondu en rien aux urgences sociales. Les Mahorais·es ne peuvent toujours pas faire face au coût de la vie, notamment pour les produits de première nécessité. De surcroit, le droit commun n'est pas appliqué dans ce département qui demeure le plus pauvre de France : depuis des mois les Mahorais·es connaissent des pénuries d'eau et des coupures journalières, les patient·es de l'hôpital sont accueilli·es dans des conditions indignes en raison du manque de matériel médical. Les soignant·es sont à bout. Les conditions de déplacement sur l'Ile sont catastrophiques en raison de l'absence de transport public ; le travail informel prolifère pour permettre la survie.

En matière de politiques publiques, la lutte contre l'immigration reste la boussole du gouvernement. Une fois de plus l'extrême droite et ses thèses racistes sont rassurées par le pouvoir. Les patrons aussi : des cadeaux fiscaux pour les entreprises sont prévus avec la création d'une zone franche pour une durée de 5 an qui pourrait bénéficier à l'ensemble des secteurs dès maintenant.

En revanche, l'alignement de la législation sociale en vigueur à Mayotte avec celle de l'Hexagone sous forme d'ordonnances a été promise sans date butoir et elle ne concernerait que les prestations sociales et familiales, le RSA, l'allocation adulte handicapée (AAH) et le Smic.

Pour la CGT le compte n'y est pas, le minimum non plus

Les travailleur·euses du département mahorais ont un SMIC inférieur de 25% à celui de l'Hexagone. Toutes les conventions collectives ne sont pas appliquées. Une minorité de retraité·es touche une pension ; le montant moyen de cette dernière est de 260€ par mois. La prime Chido n'est ni négociée ni versée à tous les travailleur·euses, à l'instar des salarié·es d'ETC, filiales du groupe Colas. Ils sont en grève totale depuis 2 mois sur les salaires et la direction de l'entreprise vient d'ailleurs de remplacer les grévistes par des intérimaires. C'est formellement interdit par la loi dans tous les départements, sauf à Mayotte.

Il est urgent que le droit social de droit commun s'applique à Mayotte comme dans tous les départements français.

Montreuil, le 24 avril 2025

Relations presse confédérales / 06 80 62 02 74 / presse@cgt.fr



25 av. de la Gare - 07000 PRIVAS cedex
Tel. 04 75 66 76 66 - mail : ud07@cgtardeche.org
https://udcgt07.wordpress.com/



Montreuil, le 24/04/205

Note confédérale MAYOTTE

Sophie BINET, Secrétaire Générale, et Boris PLAZZI secrétaire confédéral se sont rendus du 14 au 16 mars 2025 à Mayotte pour rencontrer la CGT Ma. Cela a été l'occasion de se rendre à l'hôpital de Mayotte (CHM), rencontrer le personnel et le syndicat CGT Ma, participer à une Assemblée générale des syndicats de la CGT Ma, de rencontrer les militants de plusieurs secteurs (éducation nationale, CSSM (Sécurité Sociale), marins, dockers/portuaires, pénitentiaires, territoriaux, de se rendre sur le piquet de grève de Colas (travaux publics), de rencontrer le préfet du département, le directeur de la DEETS et d'intervenir sur 2 chaînes d'informations locales (Mayotte 1ière et Kwezi).

La CGT Ma compte plus de 3 000 syndiqués organisés dans les secteurs de l'éducation nationale, la pénitentiaire, les organismes sociaux, la santé et l'action sociale, les ports et docks, la construction, la Poste, les territoriaux, France TV, les IEG, etc. La CGT Ma est 2ème organisation syndicale à Mayotte et réalise plus de 50% aux élections dans les TPE. L'équipe CGT à Mayotte est très solide, en lien constamment avec ses bases, les syndiqués et les travailleurs.

La CGT Ma a été créée en 2001, son secrétaire général est Haoussi BOINAHEDJA (FD services publics) et le secrétaire général adjoint Said MCOLO (FD construction). Le Bureau Confédéral de la CGT Ma est composé également de secrétaires confédéraux chargés de la Vie Syndicale, de la Fonction Publique, du secteur Privé, des conflits et des questions sociales, de la trésorerie.

La commission exécutive est composée de camarades issus des principaux secteurs d'activité dans laquelle la CGT Ma est organisée. La CEC se réunit tous les deux mois et entre chaque CEC les camarades de la Fonction Publique et du Privé se réunissent séparément pour traiter les situations et activités professionnelles. Le dernier congrès de la CGT Ma s'est tenu le dimanche 24 novembre 2024.

La CGT Ma syndique les travailleurs à Mayotte dans les secteurs public et privé, les précaires, les retraités et bien entendu quelle que soit leurs origines. La CGT Ma se bat de la même manière pour tous les travailleurs. Tous les travailleurs sur l'île sont confrontés à la même situation, elles et ils sont essentiels au fonctionnement des entreprises et des administrations, seul leur investissement personnel et collectif permet cela, alors que tous les secteurs fonctionnent en mode dégradé tant les moyens manquent et les infrastructures sont en mauvais état.

Union Départementale des Syndicats CGT de l'Ardèche



25 av. de la Gare - 07000 PRIVAS cedex
Tel. 04 75 66 76 66 - mail :
ud07@cgtardeche.org
https://udcgt07.wordpress.com/

Repères historiques

Pour comprendre la situation de Mayotte, quelques repères historiques sont indispensables.

Les Comores sont composées de 5 îles : Mayotte, Anjouan, Maroni, Grandes Comores et Moheli. Mayotte est achetée par l'État français en 1841 pour servir de base arrière à l'attaque puis la colonisation de Madagascar. Le reste de l'archipel est conquis quelques années après et réuni sous statut de protectorat en 1886. L'administration coloniale des Comores repose sur les notables locaux avec la stratégie classique de mises en opposition entre îles et entre villages.

En 1958 le siège du gouvernorat des Comores est déménagé brutalement de Mayotte à Maroni, sans anticipation ni gestion sociale. La situation se dégrade fortement à Mayotte avec des pertes d'emploi, des périodes de disette et des décisions prises à son détriment. Cette période noire a laissé des traces profondes, encore très présentes dans la mémoire des Mahorais
Le débat pour les Mahorais est donc de rester Français pour sortir de la tutelle de Maroni.
Lors du référendum sur l'indépendance de Mayotte, en 1975, 99 % des habitants des grandes Comores, Moheli et Anjouan votent pour, mais 64% des Mahorais votent contre.
Une campagne et une mobilisation intense s'engage sur l'île, avec des violences et des débats houleux entre « serrez la main » (partisans du lien avec les Comores) et « soroda » (partisans du département français). Les femmes y jouent un rôle très important avec le collectif des « chatouilleuses » porteuses de la séparation d'avec les Comores. Souhaitant conserver une position stratégique d'un point de vue militaire, dans l'océan Indien et le canal du Mozambique ainsi que des eaux territoriales, l'État français décide d'un processus séparé, au mépris du droit international, qui a valu à la France de nombreuses condamnations de l'ONU. La légion étrangère est d'ailleurs toujours basée à Mayotte, ainsi qu'une station d'écoute de la DGSE.
Le débat politique à Mayotte a été centré sur cette question du rapport aux Comores ou à la France et progressivement, les partisans du rapprochement avec les Comores et donc de l'indépendance avec la France ont été marginalisés au point que cette voix a désormais quasiment disparu du débat public Mahorais.
Les Comores sont dirigées par un gouvernement autoritaire (la France a d'ailleurs de grandes responsabilités dans cette situation) et la situation des Comoriens est très dégradée. C'est donc un repoussoir pour les mahorais qui ne veulent surtout pas revenir sous la « dictature des Comores ».

Mayotte est donc devenue un territoire d'outremer puis un département suite à un référendum en 2011. La départementalisation a été vue comme la meilleure façon de se protéger des Comores et d'être traitée comme des Français à part entière. Cependant, la situation de Mayotte s'est fortement dégradée depuis la départementalisation. La rapidité du processus et l'absence de prise en compte des réalités et modes de vie très éloignés de la métropole, ainsi que l'absence d'investissements et le refus de mettre à niveau la situation sociale avec un droit du travail et de la sécurité sociale, qui reste encore aujourd'hui totalement dérogatoire, l'explique en partie. Mayotte n'a aucun réseau de transports en commun, ses hôpitaux, ses écoles et ses routes sont saturés. Alors qu'il y pleut 6 mois de l'année ; elle manque structurellement d'eau par déficit de gestion.
En 1974, Mayotte ne comptait qu'un hôpital de 90 lits, 26 écoles et un seul collège, 2/3 des enfants n'étaient pas scolarisés. Dans le même temps, les frontières se sont progressivement fermées avec les Comores. Alors que les populations se déplaçaient librement avec des

Union Départementale des Syndicats CGT de l'Ardèche



25 av. de la Gare - 07000 PRIVAS cedex
Tel. 04 75 66 76 66 - mail :
ud07@cgtardeche.org
https://udcgt07.wordpress.com/

échanges permanents, un visa a été mis en place en 1995, puis des reconduites massives à la frontière à partir de 2008. Les mineurs ne pouvant pas être expulsés, nombre d'entre eux se sont retrouvés sans leurs parents, ce qui explique qu'aujourd'hui des milliers de mineurs isolés soient hors de tout contrôle, non scolarisés et livrés à eux-mêmes.
La dégradation de la situation aux Comores a dans le même temps entraîné un afflux d'immigration avec des centaines de Kwassa transportant des Comoriens voire des habitants d'Afrique de l'Est ; ce qui a déstabilisé profondément la société mahoraise.
Aujourd'hui, cette situation est de fait au cœur des problèmes avec probablement plusieurs centaines de milliers de clandestins. Ceci conduit à une activité informelle très importante, indispensable à la survie de l'île.
Alors que 300 000 personnes sont recensées, on estime à 400 ou 500 000 le nombre réel d'habitants. Ce déficit de recensement fausse tout : les dotations aux collectivités sont minorées, tout comme les taux d'encadrement et les infrastructures publiques ...

Chiffres clés :

Population officielle de 300 000 personnes, mais en réalité 400 ou 500 000.
50 000 salariés ou fonctionnaires.
Parmi la population recensée, 50% ne sont pas nés à Mayotte mais sur une autre île des Comores.
Seuls 5000 personnes perçoivent des pensions de retraites, d'un montant moyen de 260€
5 à 10 000 enfants ne sont pas scolarisés.
75% de la population vit sous le seuil de pauvreté.
Le Smic de Mayotte est inférieur de 25% au Smic métropole.
Dans le même temps, la situation de monopole privé fait exploser les prix qui sont officiellement plus élevés à ceux de la métropole.
Chaque salarié fait donc vivre une vingtaine de personnes autour, la famille élargie, et la société tient grâce au fait que la majorité des Mahorais cultive son petit lopin de terre et peut ainsi compléter son alimentation.

Les problématiques sociales et sociétales sont très fortes dans le département déjà avant l'ouragan Chido et depuis, tout s'est encore nettement dégradé. Les travailleurs dans tous les secteurs accomplissent leur travail constamment en mode dégradé. La population et notamment les travailleurs sont laissés pour compte à plusieurs égards, ce qui profite très largement au patronat local notamment les grands groupes qui agissent en monopoles, comme dans la construction (Colas et Vinci) et la grande distribution. Les 2 entreprises de construction profitent allégrement des marchés publics en se les partageant.

L'État français se comporte comme un État post-colonial, à Mayotte on est clairement dans une économie de comptoir. Pour résumer, à plusieurs égards notamment pour le droit commun, « c'est tout sauf Mayotte ». Il y aurait environ 40 conventions collectives.
Les « élites » locales ne sont pas à la hauteur de la situation sociale qui est particulièrement tendue et explosive. Cette élite y participe d'une certaine manière en mettant en opposition la population sur le département. La question environnementale est la force de Mayotte et de ses habitants, parce qu'il y a encore de l'autonomie pour avoir un peu d'autosuffisance. Les habitants disposent d'un petit lopin de terre et beaucoup vivent de la pêche. En revanche, la prédation des multinationales est à craindre pour imposer le système marchand à tous les niveaux et dans tous les secteurs, pour tout mettre sous le boisseau du capitalisme. Et la question environnementale

Union Départementale des Syndicats CGT de l'Ardèche



25 av. de la Gare - 07000 PRIVAS cedex
Tel. 04 75 66 76 66 - mail :
ud07@cgtardeche.org
https://udcgt07.wordpress.com/

est une bombe à retardement, par exemple en matière de gestion des déchets : les Mahorais sont maintenant obligés de boire de l'eau en bouteille mais il n'y a plus de collecte et de recyclage des bouteilles. De même en matière de transports avec le transport en voiture individuelle qui explose en l'absence de tous transports en commun...

Problème numéro 1 : l'eau

Avec l'Avenir Social, une collecte a été organisée dans nos organisations au lendemain du passage de l'ouragan Chido. Plus de 250 000€ ont été collectés grâce aux dons des syndiqués et des syndicats. Une partie a d'ores et déjà été utilisée pour affréter en urgence des containers avec des produits de première nécessité, y compris avec l'aide importante de la CGT de la Réunion. D'autres containers seront acheminés dans les prochaines semaines au départ du Havre et de Saint-Denis de La Réunion. Les sommes collectées seront utilisées pour des projets permettant d'acheter des machines de désalinisation, compte tenu de la situation d'urgence liée au manque d'eau potable à Mayotte.

Ce manque d'eau est l'un des problèmes les plus importants et les plus récurrents. Le pack d'eau minérale coûte très cher sur l'île, aux alentours de 10€ voire plus dans les endroits les plus reculés de l'île. Le préfet de Mayotte s'est dit satisfait que le prix des packs d'eau ait été bloqué à 7,5€, alors qu'en métropole le prix du pack d'eau est 2 fois moins cher. Encore une fois sur ce département l'Etat ne joue pas du tout son rôle. Il existe actuellement 2 retenues d'eau (1,5 million de litres chacune) pour approvisionner la population en eaux potables mais celles-ci ne sont pas dimensionnées pour tous les habitants actuellement. Un projet de construction d'une 3ième retenue d'eau est prévu avec une capacité qui doublera celle actuellement (3 millions), mais sa construction et sa mise en service ne serait pas effective avant 2030.

La politique de transport public

Le transport à Mayotte est particulièrement difficile. Il n'existe aucun transport en commun sur l'île et la voiture est fortement utilisée pour les déplacements quotidiens ce qui engorge constamment l'île. Mayotte est composée de 2 îles ; Grande Terre et Petite Terre. Les déplacements entre ces 2 îles sont possibles seulement en barge qui transportent à la fois les passagers et les véhicules. Suite à l'ouragan Chido qui a endommagé aussi le matériel maritime, seules 2 barges sont en fonction 7 jours sur 7, du matin au soir. Leur nombre étant trop limité, les files d'attente pour embarquer sur les barges sont interminables provoquant des tensions entre les usagers et le personnel.

Pour se rendre le matin au travail bien souvent les travailleurs partent de chez eux à 3h ou 4h du matin pour essayer d'arriver ou pas à l'heure au travail. En fin de journée bien évidemment le problème est de même nature. Dans ces conditions, les désagréments pour les familles sont importants, notamment pour la garde des enfants, sans compter la fatigue occasionnée par ces conditions de déplacement. S'ajoute aussi l'allongement des temps pour les chaînes d'approvisionnement sur l'île, notamment des produits dans les containers stockés au port, alors que leur acheminement est urgent.

De nombreux projets de transports en commun sont dans les cartons depuis des années. La CGT porte notamment la proposition de la mise en place d'un transport par bateau permettant de faire le tour de l'île et de desservir les principaux villages.

Union Départementale des
Syndicats CGT de l'Ardèche



25 av. de la Gare - 07000 PRIVAS cedex
Tel. 04 75 66 76 66 - mail :
ud07@cgtardeche.org
https://udcgt07.wordpress.com/

Les retraites

Seuls 5 000 retraités environ sont indemnisés à Mayotte, avec des niveaux de pensions en moyenne à 260€. Sans la solidarité et l'entraide des familles, les retraités ne survivraient pas. Les employeurs mettent d'office les travailleurs à la retraite à 55 ans mais ils ne perçoivent aucune pension. Les travailleurs ont cotisé toute leur carrière que ce soit à Mayotte ou en partie en métropole, et pourtant leurs droits ne sont pas appliqués. Il n'existe pas à Mayotte de caisses de retraites complémentaires : l'AGIRC/ARRCO, l'IRCANTEC, la CNRACL.

Le CHM

L'hôpital de Mayotte (CHM) est dans un état catastrophique. Le service de la maternité reçoit les patientes sur le parking de l'hôpital, au milieu des véhicules et assises ou couchées à même le sol. Certains services et bâtiments sont inondés dans les moments de pluie (actuellement c'est la saison des pluies) et le personnel médical est contraint d'éponger l'eau avec les draps usagés. Il y a un manque récurrent de matériel médical dans les services tels que les produits désinfectants, les gants médicaux, les ciseaux pour couper les cordons ombilicaux, etc.

Plus de 50% des bâtiments ont été sévèrement endommagés par l'ouragan et les travaux de reconstruction n'ont toujours pas commencé. Le personnel est en sous-effectif et pour pallier cela des « réservistes », de métropole notamment, sont appelés en renfort, mais pour de courtes missions (1 mois ou moins), dans la plupart des cas. Le CHM compte plus de 10 000 naissances par an ; ce qui en fait la première maternité de France. On ne compte à Mayotte que 0,18 médecins pour 1 000 habitants, contre 2 en Métropole.
La CGT Mayotte porte le projet d'un 2e hôpital et de la réouverture en urgence des 2 maternités périphériques qui ont été fermées par manque de médecin mais dont les locaux n'ont pas été endommagés par Chido.

Le centre pénitencier

Le pénitencier est totalement en suroccupation avec les dangers que cela peut générer, les conditions dégradées pour le personnel et l'intégrité des détenus. Le centre dispose de 278 places et actuellement il y a plus de 730 détenus. Les cellules de 9m^{2} comptent jusqu'à 6 détenus. En septembre dernier, une prise d'otage dans le centre a même eu lieu ; la Direction refuse de la caractériser de cette manière.
Une prison supplémentaire serait prévue à Mayotte sans savoir précisément à quelle temporalité.

La Poste

Les travailleurs étaient en grève depuis une semaine pour la prime Chido qu'ils n'arrivent toujours pas à percevoir. Là aussi, la négociation collective est réclamée par la CGT Ma et comme à Colas, la direction de l'entreprise est partie en Métropole en plein conflit social. Une fois à la retraite après 44 ans de cotisations, le montant de l'indemnisation est de 700€. La direction ne fournit pas non plus de bouteille d'eau et les véhicules ne sont pas aux normes.

Union Départementale des Syndicats CGT de l'Ardèche



25 av. de la Gare - 07000 PRIVAS cedex
Tel. 04 75 66 76 66 - mail :
ud07@cgtardeche.org
https://udcgt07.wordpress.com/

L'immigration

Les personnes migrantes sur le département viennent essentiellement des Comores, puis de Tanzanie et du Mozambique. Toutes ces personnes ne quittent pas leur pays par plaisir, mais pour chercher une vie meilleure. Les Comores sont le 21e pays le plus pauvre du monde, avec un gouvernement autoritaire et répressif. Elles le font dans des conditions de danger extrême par la mer, sur des embarcations de fortune. Les accidents et les noyades sont nombreux en mer, y compris à quelques kilomètres des côtes de Mayotte. Des milliers de mineurs non accompagnés vivent dans la forêt et les rues, sans être scolarisés. Les violences physiques sont récurrentes sur les routes où des barrages sont dressés par endroit, avec des agressions et des vols. Des bus scolaires sont aussi caillassés et les écoles sont parfois attaquées par des bandes, avec des blessés voire des morts.

Le visa territorial spécifique à Mayotte enferme les immigrés à Mayotte et leur interdit de quitter l'île. Par ailleurs, les titres de séjour ont une durée très courte, en général 1 an, ce qui précarise totalement les travailleurs. La CGT Ma revendique donc la fin du visa territorial et la délivrance de titres de séjour de longue durée.
A ce jour, plus de 10 000 titres de séjour ne sont pas délivrés par les services de l'État prévus pour cela en raison de l'action physique de collectifs qui empêchent les demandeurs de titres d'y accéder. La CGT Ma va mettre en place un dispositif du même type que celui que nous mettons en place en métropole pour aider les travailleurs sans-papiers à leur régularisation en s'appuyant sur l'expérience du collectif confédéral.
Au-delà, la réponse durable ne se trouvera que dans une coopération avec le gouvernement des Comores pour mettre en place de l'aide au développement et permettre aux Comoriens de pouvoir vivre sur leurs îles. Cependant, les relations diplomatiques sont compliquées par l'histoire et le gouvernement Comorien est corrompu et autoritaire. L'enjeu est donc de travailler avec la société civile, qui est malheureusement très faible, à l'image des syndicats dont l'indépendance est très limitée.

Projet de loi de reconstruction de Mayotte

Le projet de loi sur la reconstruction de Mayotte est en cours de rédaction. Le gouvernement et l'extrême droite font cause commune pour que cette loi soit centrée sur la remise en cause du droit du sol et la transformation de Mayotte en véritable zone franche, loin de répondre aux besoins fondamentaux de la population et notamment celle des travailleurs. D'ailleurs, le taux de recouvrement des cotisations sociales et fiscales des entreprises à Mayotte est également très faible et le travail informel est très répandu. Il faut savoir que le CESU n'existe pas, alors que cela pourrait empêcher le travail informel. Dans ces conditions, la CGT et la CGT Ma proposent que soit mise en place une mission parlementaire sous notre égide pour se rendre à Mayotte afin que les camarades de la CGT Ma montrent concrètement aux élus la dégradation de la situation sociale qui s'est accrue depuis le passage de l'ouragan Chido.

La prime Chido est un dû que les travailleurs de Mayotte arrachent au patronat avec des conflits sociaux très forts en raison de l'absence de volonté du patronat d'accepter la négociation collective. Pour la CGT Ma, cette prime « Chido » doit être rendue obligatoire en urgence. Depuis l'ouragan qui a dévasté les bâtiments et les maisons, notamment les plus précaires, il faut reconstruire Mayotte. Des milliers de travailleurs ont tout perdu, ou presque. Des conflits éclatent



25 av. de la Gare - 07000 PRIVAS cedex
Tel. 04 75 66 76 66 - mail :
ud07@cgtardeche.org
https://udcgt07.wordpress.com/

dans les entreprises et administrations pour obtenir des augmentations générales de salaires pour compenser la vie chère et des primes « Chido » pour aider à faire face aux frais liés à la reconstruction des maisons, toits arrachés, etc.
Le Smic n'est pas appliqué à Mayotte, il est minoré de 25% dans un département où l'inflation en revanche est très forte (plus qu'en France notamment sur les produits de première nécessité) et les salaires très bas.

Les travailleurs de Colas (plus de 200) sont en grève depuis plus de 2 mois pour obtenir des AGS et la prime « Chido ». Cette lutte est emblématique par rapport à ce que représente cet employeur à Mayotte et pour l'économie locale. C'est un moyen aussi pour encourager les travailleurs de ce secteur et autres de se mobiliser pour obtenir une augmentation générale des salaires et le versement de cette prime. La CGT met en place une caisse de grève pour apporter toute notre solidarité aux grévistes (80% de grévistes). C'est important que ce conflit aboutisse.

Union Départementale des Syndicats CGT de l'Ardèche

25 av. de la Gare - 07000 PRIVAS cedex
Tel. 04 75 66 76 66 - mail :
ud07@cgtardeche.org
https://udcgt07.wordpress.com/

Plan de Formation de l'UD CGT 07 pour l'année 2025

PLAN DE FORMATION 2025 Union Départementale Ardèche	LÉGENDE	
	Être acteur toute sa vie	
	Outiller au mandat	
	Outiller à la responsabilité	

Libellé	Lieu	Durée	Dates	Legende
S'impliquer dans la CGT (Accueil)	La Voulte	1 jour	6 novembre	
S'impliquer dans la CGT (Accueil)	Le Cheylard	1 jour	10 juin	
S'impliquer dans la CGT (Accueil)	Le Teil	1 jour	25 février et 7 octobre	
S'impliquer dans la CGT (Accueil)	UD Privas	1 jour	19 juin	
S'impliquer dans la CGT (Accueil)	Tournon	1 jour	18 avril	
Participer à la vie de la CGT mod.3 2024 (1er niveau)	UD Privas	3 jours	17 au 19 février	
Participer à la vie de la CGT mod.1 (1er niveau)	UD Privas	3 jours	19 au 21 Mars	
Participer à la vie de la CGT mod.2 (1er niveau)	UD Privas	2 jours	12 au 13 juin	
Participer à la vie de la CGT mod.3 (1er niveau)	UD Privas	3 jours	15 au 17 octobre	
Développer la démarche CGT mod.1 (2ème Niveau)	UD Privas	5 jours	24 au 28 novembre	
Développer la démarche CGT mod.2 (2ème Niveau)	UD Privas	5 jours	19 au 23 janvier 2026	
FORMATIONS PRUDIS - Conseiller.es Prud'Hommes				
Journée préparatoire AG CPH Aubenas janvier 2026	UL Aubenas	1 jour	octobre-novembre-décembre	
Formation BCO	UD Privas	5 jours	10 au 14 mars	
FORMATIONS DLAJ				
Journée d'etude DLAJ tout mandat	UL Le Teil		avril	
Journée d'etude DLAJ tout mandat	UL Le Teil		juin	
Journée d'etude DLAJ tout mandat	UL Le Teil		octobre	
Journée d'etude DLAJ tout mandat	UL Le Teil		décembre	
Conseiller du salarié (présentation du mandat)	UD Privas	1 jour	29 avril	
Conseiller du salarié (prise de mandat)	UD Privas	3 jours	du 3 au 5 septembre	
FORMATIONS SPECIFIQUES UNION DEPARTEMENTALE				
Collectif de direction (CE UD Ardèche)	A définir	3 jours	29 septembre au 1er octobre	
COGITIEL	Privas	2 jours	17 au 18 mars / 17 au 18 novembre	
Eco-CSE	Privas	5 jours	3 au 7 mars	
Santé, Sécurité et Conditions de Travail	Privas	5 jours	31 mars au 4 avril	
Combattre syndicalement les idées d'extrême-droite	Privas	2 jours	2 au 3 juin	
Agir contre les Violences Sexistes et Sexuelles (VSS)	Privas	3 jours	21 au 23 mai	
Formation avec les Instituts du Travail				
Mobiliser le code du travail (avec l'institut de formation syndicale de Lyon)	Privas	3 jours	1 au 3 décembre	
JOURNEES CARSAT				
Accident de Travail / Maladies Professionnelles	Privas	2 jours	A determiner	
RPS (Risques psycho-sociaux) TMS	Privas	2 jours	5 au 6 juin	
*** NOUVEAUTES * FORMATIONS EN DIRECTION DES RETRAITé-es ET PRE-RETRAITé-es**				
Découvrir le syndicalisme retraité	Privas	1 jour	25 au 26 mars	
Union Locale d'AUBENAS				
S'impliquer dans la CGT (Accueil)	Aubenas	1 jour	7 février	
Comprendre sa fiche de salaire	Aubenas	1 jour	4 avril	
Comprendre sa fiche de salaire	Aubenas	1 jour	10 octobre	
Union Locale d'ANNONAY				
CoGiTiel	Annonay	2 jours	27 et 28 janvier	
Formation de formateurs	Annonay	5 jours	17 au 21 février	
S'impliquer dans la CGT (Accueil)	Annonay	1 jour	19 mars	
NAO, gérer un conflit et rédiger un tract	Annonay	3 jours	26 au 29 mars	
Eco CSE	Annonay	5 jours	14 au 18 avril	
Défenseur, Conseillers du salarié	Annonay	5 jours	19 au 23 mai	
SSCT	Annonay	5 jours	2 au 6 juin	
Délégué Syndical	Annonay	3 jours	16 au 18 juin	
ECO-CSE	Annonay	5 jours	6 au 10 octobre	
Fiche de paie	Annonay	2 jours	14 et 15 octobre	
Développer la démarche CGT	Annonay	5 jours	3 au 7 novembre	
S'impliquer dans la CGT (Accueil)	Annonay	1jour	12 novembre	
SSCT	Annonay	5 jours	17 au 21 novembre	
Retraites du Privé	Annonay	3 jours	26 au 28 novembre	
Participer à la vie de la CGT	Annonay	5 jours	1er au 5 ???	
RPS (Risques psycho-sociaux) CARSAT	Annonay	2 jours	date à définir	
Référent harcelement	Annonay	1 jour	date à définir	
USDSAS (Union Syndicale Départementale de la Santé et de l'Action Sociale)				
CSE - Comité Social d'Etablissement	Privas	5 jours	du 19 au 21 février et du 2 au 3 avril	
Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT)	Privas	5 jours	du 30 septembre au 2 octobre et du 4 au 5 novembre	
Conseil Médical		3 jours	date à définir	
Journée d'étude				
Module formateur "S'impliquer dans la CGT"		1 jour	date à définir	
Conseillers du salarié		1 jour	date à définir	
CSDSP (Coordination Syndicale Départementale des Services Publics)				
Bulletin de salaire		1 jour	date à définir	
Différents contrats de la Fonction Publique		1 jour	date à définir	
Comité médical		2 jours	date à définir	
Statuts Fonction Publique		*5 jours*	date à définir	
S'impliquer dans la CGT (Accueil)		1 jour	date à définir	

Union Départementale des Syndicats CGT de l'Ardèche



25 av. de la Gare - 07000 PRIVAS cedex
Tel. 04 75 66 76 66 - mail :
ud07@cgtardeche.org
https://udcgt07.wordpress.com/